

Bulletin de veille dédié à l’insertion et l’adaptation des Afriques dans les tendances mondiales

# Éducation post-secondaire : Trait d’union entre mondialisation, développement et innovation

Volume 7, numéro 2, Novembre 2024

## Résumé analytique

Les migrations internationales constituent un phénomène complexe et multidimensionnel qui a façonné l'histoire de l'humanité. En 2020, selon la Division de la population des Nations Unies, on estimait à 281 millions le nombre de migrants internationaux, soit environ 3,5 % de la population mondiale. Cette augmentation constante, par rapport aux 2,8 % en 2000 et aux 2,3 % en 1980, traduit une intensification des flux migratoires. Parmi ces flux, la mobilité étudiante retient une attention particulière, représentant un phénomène à la fois volontaire et stratégique pour les jeunes qui, en quête d'une meilleure formation et d'une insertion professionnelle rapide, choisissent d'étudier à l'étranger. Ces quêtes d'une formation de qualité et de meilleures perspectives professionnelles s'inscrivent dans un contexte global de compétition entre les systèmes d'enseignement supérieur et de circulation des compétences.

Le phénomène soulève, toutefois, plusieurs interrogations cruciales : Quels sont les mécanismes mis en place par les institutions d'accueil pour faciliter l'intégration de ces étudiant.e.s étrangers ? Quelles sont les stratégies d'accompagnement développées pour assurer leur réussite académique et leur mieux-être ? Quelles approches de politiques publiques sont mobilisées face aux disparités entre les systèmes éducatifs, notamment entre les pays du Nord et ceux du Sud ?

Partant des ces questions importantes en termes de politiques éducatives, d'intégration et de développement, la question générale et profonde qui se pose est de savoir s'il n'est pas venu le moment de mener une réflexion sérieuse sur la nécessité de repenser le système éducatif dans les pays africains, dans l'optique de réduire la dépendance à l'égard de l'enseignement étranger.

Pour y répondre, *VigieAfriques* livre les contributions de quelques chercheur.e.s dont les travaux incluent ou touchent à l'économie politique des savoirs : **Samira ElAtia**, **Komla Essiomle**, tous les deux de l'Université de l'Alberta, Campus Saint-Jean, **Romarc Lucien Badoussi**, de l'Université de Parakou du Bénin, **Mustapha Rahdou**, de l'Université Hassan II de Casablanca.

**Le présent numéro a été coordonné par Bétiré Daria Ouradei et Solange Biriziwè Houloum, Enseignantes chercheuses à l'Université de Kara au Togo, boursières du Programme QES (Jubilé de Diamant de la Reine Elizabeth II)**

## Contenu

TENDANCES .....	2
Mobilité des étudiant.e.s internationaux d'origine africaine vers le Canada : une question de justice sociale .....	2
La crise intra CEDEAO et la question de la mobilité des étudiant.e.s ouest-africains .....	9
REPÈRES .....	15
RÉFORMES .....	17
Pratiques comparatives et transformations structurelles : éléments clés de l'agenda de recherche pour « l'Afrique que nous voulons » ....	17
<i>Comparative Practices and Structural Transformations: Essential Elements of the Research Agenda for "The Africa We Want"?</i> .....	17
(Hors thème).....	20
La généralisation de la protection sociale au Maroc : Réalisations et défis ? .....	20
FOCUS .....	36
SOUS LA LOUPE.....	38
À PROPOS DE VIGIEAFRIQUES.....	39

# Éducation post-secondaire : Trait d'union entre mondialisation, développement et innovation

---

## TENDANCES

---

### Mobilité des étudiant.e.s internationaux d'origine africaine vers le Canada : une question de justice sociale

***Komla Essiomle***

*Doctorant et Responsable du développement de la recherche  
Campus Saint-Jean, Université de l'Alberta*

***Samira ElAtia***

*Professeure et Vice-doyenne, Études supérieures et Recherche  
Campus Saint-Jean, Université de l'Alberta*

Au Canada, le nombre d'étudiant.e.s internationaux a connu une croissance de plus de 200 % au cours de la dernière décennie (Bureau canadien de l'éducation internationale, 2024). En s'ouvrant à la migration estudiantine, le gouvernement, à travers sa stratégie pour l'éducation internationale 2019-2024, s'est donné pour ambition de faire du Canada un pôle d'excellence académique et scientifique et l'une des principales destinations d'apprentissage dans le monde. Dans ce plan stratégique, il est mentionné que les personnes étudiantes d'origine étrangère « sont d'excellents candidats à la résidence permanente puisqu'elles sont relativement jeunes, maîtrisent au moins une langue officielle, possèdent des diplômes canadiens et peuvent aider à répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail » (Gouvernement du Canada, 2019, p. 5).

Bien que les ressortissants de tous les pays du monde soient ciblés par cette politique migratoire, il existe des évidences qui attestent d'un traitement différentiel dans le recrutement et l'acceptation des étudiant.e.s étrangers par Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Le rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (2022) révèle qu'en 2021, le taux de refus moyen des permis d'études pour les étudiant.e.s en provenance d'Afrique (francophone ou anglophone) était supérieur au taux de refus des étudiant.e.s hors Afrique lorsqu'on exclut l'Inde et la Chine (voir tableau 1).

### La mobilité estudiantine et son impact sur les établissements postsecondaires canadiens

La question de la migration des étudiant.e.s internationaux et son impact sur les établissements d'enseignement postsecondaires, le marché du travail et l'efficacité des services sociaux occupe une place

importante dans les réflexions politiques sur les migrations internationales (Choi & Hou, 2023). Rakotonarivo (2013) trouve que cette problématique est indissociable de celle de la gestion des flux migratoires, car de nombreux pays occidentaux ont instauré un renforcement implicite ou explicite du contrôle sur ce type d'immigration. Or, les étudiant.e.s internationaux apportent une contribution non-négligeable à l'économie des sociétés d'accueil et à la stabilité financière des établissements postsecondaires canadiens soumis à des compressions budgétaires constantes. En 2018, ces étudiants ont dépensé environ 21,6 milliards de dollars en frais de scolarité, d'hébergement et autres dépenses (Gouvernement du Canada, 2019). L'étude de Statistique Canada (2020) montre qu'alors que la part du financement provenant des gouvernements provinciaux dans les établissements postsecondaires diminue au fil du temps, celle des revenus provenant des droits de scolarité connaît en revanche une hausse et est passée de 24,7 % en 2013-2014 à 29,4 % en 2018-2019. L'un des principaux facteurs ayant contribué à cette situation est le nombre croissant d'étudiant.e.s internationaux, lesquels paient des droits de scolarité beaucoup plus élevés que les étudiants canadiens. A titre illustratif, entre 2020-2021, les étudiant.e.s internationaux du 1<sup>er</sup> cycle ont payé des droits de scolarité annuels moyens de 32041 \$, ce qui représente près de cinq fois la moyenne de ceux payés par les étudiants canadiens (6610 \$). Ainsi, avec la récente décision d'IRCC d'imposer un quota dans la délivrance des permis d'études à chaque province canadienne, il est légitime de se questionner sur l'avenir des établissements postsecondaires ainsi que la contribution de ces étudiant.e.s à l'économie canadienne, à la vitalité, et à l'enrichissement scientifique et culturel de leur société d'accueil.

**Tableau 1 : Statistiques comparatives sur les refus des demandes de permis d'études**

Pays	Demandes refusées	Total des demandes traitées	Taux de refus (%)
Total des demandeurs des pays d'Afrique à forte population francophone	53,977	77,673	69
Total des demandeurs hors Afrique à forte population francophone	168,969	478,077	35
Total des demandeurs des pays d'Afrique à forte population anglophone	21,328	31,297	68
Total des demandeurs hors Afrique à forte population anglophone (excluant l'Inde et la Chine)	5,604	33,321	17

Source : Les auteurs

## La migration des étudiant.e.s du Sud vers le Nord : un enjeu d'équité et de justice sociale

D'emblée, le corpus scientifique qui explore les enjeux de la migration étudiante est émergent au Canada. Les chercheur.es se sont davantage intéressés aux enjeux des immigrant.es économiques et des travailleurs temporaires. Les thématiques explorées sont diverses et couvrent les difficultés d'insertion économique, sociale et professionnelle des populations immigrantes ainsi que ses causes notamment la déqualification professionnelle (Boulet 2012 ; Diah & Racine 2017 ; Giroux-Gareau & Houle 2013 ; Morissette & al., 2019); les offres de service inadaptées aux attentes et aux besoins des immigrant.es (Reichhold & Jacob, 2012) ; la reconstruction identitaire et professionnelle (Morrisette & Demazière, 2019 ; Prophete, 2022 ) ainsi que les barrières linguistiques retardant leur employabilité (Bourhis & al., 2007 ; Li & Que, 2016).

De façon surprenante, peu d'intérêt a été accordé à la façon de construire des espaces d'apprentissage inclusifs capables d'aider les immigrant.e.s à surmonter les défis à multiples facettes de la société d'accueil (Guo & Liu, 2021). De même, il existe un besoin urgent de mener des études théoriques et empiriques sur les enjeux contemporains de la mobilité des étudiant.e.s internationaux. Les rares travaux disponibles ayant exploré cette thématique se sont intéressés aux raisons et motivations qui sous-tendent la migration estudiantine. Les travaux de Lui et al. (2024) menés auprès de 36 étudiants d'origine chinoise résidant à Vancouver révèle que les étudiant.e.s internationaux trouvent le Canada comme une alternative aux États-Unis, perçu comme le meilleur pays en matière d'éducation et de formation à la recherche. Ces personnes choisissent le Canada pour des raisons liées au coût des études, à la qualité du système éducatif, à l'accès facile à la résidence permanente et à la citoyenneté ainsi qu'au fait que ce pays entretient des relations politiques moins tendues avec la Chine.

Dans le même ordre d'idées, les auteurs tels que Yu (2024) ainsi que Zhang et al. (2021) s'inspirent du modèle conceptuel du « push-pull » pour expliquer les motivations à l'éducation internationale. Ce modèle du choix des étudiants internationaux stipule que la disponibilité des programmes locaux, le prestige des diplômes étrangers, l'intention d'immigrer, la réputation des établissements étrangers, les perceptions du pays d'études étranger, les questions de coût et les liens sociaux influencent le choix des étudiants de poursuivre des études à l'étranger. Ces auteurs, considèrent que les facteurs d'incitation et d'attraction de la migration estudiantine peuvent être regroupés en trois catégories : personnel, national et institutionnel. Au niveau individuel, les facteurs d'incitation concernent la compréhension et l'expérience de la culture occidentale, l'amélioration des compétences interculturelles, le développement académique et professionnel, les perspectives d'emploi futurs et la recherche de nouvelles opportunités d'apprentissage. Les facteurs d'attraction pour leur part, sont liés à l'influence du cercle social (amis et famille) et à la perception positive du pays d'accueil. Au niveau national et institutionnel, les facteurs d'incitation englobent l'accès limité à l'enseignement supérieur dans le pays d'origine, la mauvaise qualité de l'enseignement ainsi que l'instabilité politique et économique du pays d'origine. Toutefois, les facteurs d'attraction sont inhérents à la prospérité et au développement économique du pays d'accueil, aux liens historiques, à la proximité géographique et aux points culturels communs entre le pays d'origine et le pays d'accueil, à la disponibilité du programme d'étude désiré, aux occasions de bourses et aides financières, aux coûts des études et surtout aux possibilités d'immigration après l'obtention du diplôme.

Par ailleurs, si le lien entre l'éducation et la temporalité figurent parmi les fondements majeurs de la modernité, l'idée du multiculturalisme est l'une des caractéristiques fondamentales de la postmodernité (Sidorkin, 2002). Cela signifie que dans les sociétés contemporaines, l'État dispose d'innombrables visions éducatives, de conceptions théoriques et de structures institutionnelles capables de gérer le pluralisme et les différences culturelles. Pourtant, à l'échelle mondiale, il existe des déséquilibres de pouvoir entre le Sud et le Nord dans la migration estudiantine. La recherche de Marom (2023) révèle que la supériorité supposée ou perçue de l'éducation occidentale alimente les migrations étudiantes entrantes au Canada. Dans ce sens, plusieurs chercheuses et chercheurs suggèrent de repositionner la problématique de la mobilité estudiantine Sud-Nord dans le courant théorique de la justice sociale (Brunner, 2022 ; Sheller, 2011).

D'après Brunner (2022), la justice en matière de mobilité est un cadre théorique relativement récent. Ce terme est issu du paradigme des mobilités, qui critique le privilège moral et idéologique des perspectives « sédentaires », c'est-à-dire celles qui soutiennent les conceptions dominantes de la société, des structures sociales, de la citoyenneté et de la gouvernance dans lesquelles les relations sociales statiques sont ostensiblement produites, régies et limitées par l'État-nation. Contrairement à la vision sédentariste, la mobilité est considérée comme un élément fondamental des relations sociales et suggère de se concentrer

sur la façon dont le pouvoir est organisé (à différentes échelles) autour de la gouvernance de la mobilité (sous diverses formes) et de la capacité potentielle de mobilité (décrite comme motilité) des individus. Cette perspective ontologique suggère de reconnaître que la modernité a accentué et restreint la mobilité de manière inégale et a créée des inégalités dans les flux migratoires. Les mouvements de population à travers le monde sont aujourd'hui façonnés par le passé et le présent colonial, de manière directe et indirecte et de nombreux modèles de migration à des fins éducatives sont alimentés par des histoires et des disparités coloniales, comme les mouvements prédominants (mais changeants) du Sud vers le Nord.

Au Canada, il existe un manque de reconnaissance que l'éducation et la migration sont liées à un système colonial en cours et dans lequel « rêver, même dans des termes inclusifs et multiculturels d'un État idéal soutient implicitement la colonisation des peuples Autochtones (Brunner, 2022, p. 94) ». A en croire Taylor (1994), le multiculturalisme doit permettre d'avoir quelque chose à mi-chemin entre la demande inauthentique et homogénéisante de reconnaissance d'une valeur égale, d'une part, et le repli de soi dans des normes ethnocentriques, d'autre part. Il y a d'autres cultures et nous devons de plus en plus vivre ensemble, à la fois à l'échelle mondiale et dans chaque société. Néanmoins, les chercheurs qui travaillent sur des thématiques liées à l'intersection entre les politiques éducatives et migratoires doivent inévitablement se questionner sur l'engagement réel du gouvernement canadien en faveur des valeurs du multiculturalisme et de l'éthique de la reconnaissance (Honneth, 2013) des immigrant.es d'origine africaine dans la société canadienne.

Les modèles institutionnalisés de valeurs culturelles sur lesquels se fondent implicitement la sélection des personnes étudiantes d'origine étrangère font des étudiant.e.s africains des êtres inférieurs, exclus, totalement autres ou simplement invisibles. Ce colonialisme en rapport avec l'immigration fait que certaines personnes et groupes se voient refuser le statut de partenaires à part entière dans l'interaction sociale, simplement en raison de modèles institutionnalisés de valeurs culturelles à la construction desquels ils n'ont pas participé sur un pied d'égalité et qui dénigrent leurs caractéristiques distinctives ou les caractéristiques distinctives qui leur sont attribuées. C'est une méconnaissance répréhensible parce qu'elle constitue une forme de subordination institutionnalisée et donc une grave violation de l'équité et de la justice sociale (Fraser, 2001).

Nonobstant, plusieurs canadiens croient en la diversité et aux valeurs du multiculturalisme et du rôle de l'éducation dans la diffusion d'une culture de coexistence et de pluralisme culturel. Les auteurs tels que Bromley (2011), Howe (2014) ainsi que Kahraman et Sezer (2017) reconnaissent l'impact positif de l'immigration, qui n'est pas seulement l'occasion pour les immigrant.e.s d'améliorer leur situation économique et leurs moyens de subsistance, mais aussi de rechercher une meilleure éducation et de meilleures opportunités de travail pour réaliser leurs aspirations ou de vivre dans des lieux sûrs à la recherche d'une vie décente afin d'échapper à des conditions difficiles telles que les conflits ou les catastrophes naturelles. La migration estudiantine est aussi une opportunité pour le pays d'accueil de contribuer à la formation des futures compétences dont il aura besoin pour atteindre ses objectifs de croissance économique, d'enrichissement du patrimoine culturel et linguistique. D'innombrables recherches témoignent de la contribution positive des étudiant.e.s internationaux diplômés dans la dynamique de développement et de progrès de la société canadienne (Affaires mondiales Canada, 2020 ; Boudarbat et Grenier, 2014 ; Frenette, Lu et Chan, 2019 ; IRCC, 2024).

En concluant, le Canada doit être en mesure de consolider sa notoriété dans le domaine de l'éducation, de la recherche et de l'innovation en attirant les meilleures ressources humaines indépendamment de leur race et en nouant des partenariats stratégiques avec les établissements postsecondaires implantés en Afrique. La centralité de la dynamique migratoire doit être analysée dans une perspective de relations

gagnant-gagnant entre le Canada et l'Afrique, qui est le continent qui affiche la plus forte population de jeunes dans le monde. En donnant aux étudiant.e.s originaires d'Afrique un accès équitable à une éducation internationale, le Canada contribue au renforcement de leur agentivité pour servir la double vision de la citoyenneté de leur pays d'origine et de leur pays d'accueil, gage d'un développement durable dans le monde. La rhétorique anti-immigrés qui prend de l'ampleur dans les discours publics ne fait que créer de l'incertitude et des doutes auprès des étudiant.e.s internationaux qui apportent une contribution incommensurable à la prospérité économique du pays et à la revitalisation de leurs communautés d'accueil.

## Références bibliographiques

- Affaires mondiales Canada (2020). *Impact économique du secteur de l'éducation internationale au Canada - Mise à jour 2020*. <https://www.international.gc.ca/education/report-rapport/impact-2018/index.aspx?lang=fra>
- Boudarbat, B. et Grenier, G. (2014). *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*. [Rapport de recherche], Gouvernement du Québec.
- Boulet, M. (2012). Le degré de déqualification professionnelle et son effet sur les revenus d'emploi des femmes immigrantes membres d'une minorité visible du Québec. *Canadian Journal of Women and the Law*, 24(1), 53-81.
- Bourhis, R.Y., Montreuil, A., Helly, D. et Jantzen, L. (2007). Discrimination et linguicisme au Québec : Enquête sur la diversité ethnique au Canada. *Canadian Ethnic Studies* 39(1-2), 31-49.
- Bromley, P. (2011). Multiculturalism and human rights in civic education: the case of British Columbia, Canada. *Educational Research*, 53(2), 151-164.
- Brunner, L.R. (2022). Towards a More Just Canadian Education-migration System: International Student Mobility in Crisis. *Studies in Social Justice*, 16(1), 78-102.
- Bureau canadien de l'éducation internationale (2024). *D'où viennent les étudiant.e.s internationaux.ales au Canada ?* <https://cbie.ca/fr/infographique/>
- Choi, Y. et Hou, F. (2023). Caractéristiques des étudiants étrangers de niveau postsecondaire qui ne se sont pas inscrits à un programme d'études postsecondaires financé par l'État. *Rapports économiques et sociaux*, 3(11), 1-7.
- Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (2022). *Traitement différentiel dans le recrutement et les taux d'acceptation des étudiants étrangers au Québec et dans le reste du Canada*.
- Dioh, M.-L. et Racine, M. (2017). *Insertion professionnelle des immigrants qualifiés en technologies de l'information à Québec : À l'encontre des mythes, témoignages d'immigrants*. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 72(4), 763-784.
- Fraser, N. (2001). Recognition without Ethics? *Theory, Culture & Society*, 18(2-3), 21-42.
- Frenette, M., Lu, Y. et Chan, W. (2019). *L'expérience d'études postsecondaires et les premiers résultats sur le marché du travail des titulaires de permis d'études internationaux* (Direction des études analytiques : documents de recherche, no 431). Produit no 11F0019M au catalogue de Statistique Canada.

- Giroux-Gareau, É. et Houle, F. (2013). *L'égalité des places pour diminuer la déqualification professionnelle chez les aides familiales résidentes au Canada*. *Revue québécoise de droit international*, 26(2), 201–218.
- Gouvernement du Canada (2019). *Miser sur le succès : Stratégie en matière d'éducation internationale (2019-2024)*.
- Guo, S. et Liu, G. (2021). Taking stock of research on immigration and adult education in Canada: 1981–2020. *The Canadian Journal for the Study of Adult Education*, 33(2), 135- 155.
- Honneth, A. (2013). *La lutte pour la reconnaissance*. Collection Folio essais (n° 576), Gallimard.
- Howe, E.R. (2014). A narrative of teacher education in Canada: multiculturalism, technology, bridging theory and practice. *Journal of Education for Teaching*, 40(5), 588-599.
- Immigration Réfugiées et Citoyenneté Canada. (2024). *Avantages de l'immigration dans les secteurs d'activité canadiens*.
- Kahraman, P.B. et Sezer, G.O. (2017). Relationship between Attitudes of Multicultural Education and Perceptions Regarding Cultural Effect of Globalization. *Eurasian Journal of Educational Research*, 67, 233–249.
- Li, X., et Que, H. (2016). Integration and Career Challenges of Newcomer Youth in Newfoundland in Canada. *FIRE: Forum for International Research in Education*, 2(3), 44-62.
- Lui, L., Cai, M., & Qian, Y. (2024). Comfortably “Western”: How Chinese International Students Imagine Canada. *Canadian Ethnic Studies Journal*, 56(2), 157.
- Marom, L. (2023). Market mechanisms' distortions of higher education: Punjabi international students in Canada. *Higher Education*, 85(1), 123–140.
- Morrisette, J. et Demazière, D. (2019). L'expérience du personnel enseignant formé à l'étranger dans les écoles de Montréal. Apports et enseignements d'une recherche collaborative. *Éducation et francophonie*, 46(2), 189-207.
- Morrisette, J., Demazière, D., Larose, M. T., Diédhiou, S. B. M. et Arcand, S. (2019). La confrontation de conventions professionnelles au coeur de la socialisation d'enseignant-e-s formé-e-s à l'étranger travaillant dans l'école montréalaise. *Revue des sciences de l'éducation*, 45(2), 100–128.
- Prophète, A. (2022). L'identité professionnelle des immigrants francophones en contexte francophone minoritaire : une reconstruction de soi. *Éducation et francophonie*, 50(3), 1-18.
- Rakotonarivo, A. (2013). Mobilité internationale étudiante et insertion professionnelle : parcours différenciés de migrants congolais en Belgique. *Cahiers québécois de démographie*, 42(2), 273–302.
- Reichhold, S. et Jacob, A. (2012). Intégration des immigrants : un problème de ressources ou de finalités ? *Relations*, 757, 36–37.
- Sheller, M. (2011). Sustainable mobility and mobility justice: Towards a twin transition. Dans M. Grieco & J. Urry (Eds.), *Mobilities: New perspectives on transport and society* (pp. 289-304). Routledge.

Sidorkin, A. M. (2002). Multiculturalism, Postmodernism, and Critical Theory. Dans P.Lang (Ed). *Learning Relations : Impure Education, Deschooled Schools, & Dialogue with Evil. Counterpoints*, 173, 173–184.

Statistics Canada. (2020). *Financial information of universities for the 2018/2019 school year and projected impact of COVID–19 for 2020/2021*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201008/dq201008b-eng.htm>

Taylor, C. (1994). The Politics of Recognition. Dans A. Gutmann (Ed). *Multiculturalism: Examining the Politics of Recognition*, p. 25-73. Princeton University Press.

Yu, S. (2023). Reversed Student Mobility: Canadian Exchange Students' Motivations for Studying in Mainland China. *Journal of International Students*, 13(4), 88–106.

Zhang, Y., O'shea, M., & Leping Mou. (2021). International Students' Motivations and Decisions to Do a Phd in Canada: Proposing a Three-Layer Push-Pull Framework. *Canadian Journal of Higher Education*, 51(2), 61–73.



# La crise intra CEDEAO et la question de la mobilité des étudiant.e.s ouest-africains

**Romarc Lucien Badoussi**

*Dr en science politique et relations internationales  
Enseignant chercheur à l'Université de Parakou au Bénin  
Spécialiste de la CEDEAO*

La Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est une organisation intergouvernementale créée le 28 mai 1975 par les États de l'Afrique de l'Ouest. Organisation de coopération économique au départ, la CEDEAO est devenue une organisation de coopération et d'intégration économique, politique et judiciaire. En plus du choix de l'intégration dans ces trois domaines, la CEDEAO développe aussi la coopération dans d'autres domaines tels que la sécurité, la santé, l'énergie, la lutte contre le crime financier, l'éducation, la science. Elle compte, aujourd'hui, 15 membres et pourrait n'en compter que 12 à l'avenir. En effet, elle connaît, depuis janvier 2024, la plus grave crise de son existence. Trois États membres ont décidé de quitter l'organisation. Il s'agit du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Ils ont créé un nouveau cadre de coopération, l'Alliance des États du Sahel (AES). La CEDEAO, en application des dispositions de son traité, se donne le droit de n'acter la rupture qu'un an après son annonce<sup>1</sup>. La réalisation de ce cas de figure ne sera pas sans conséquence pour les initiatives et les mesures de la CEDEAO dans le secteur de l'enseignement supérieur. Le fait est qu'elle développe des programmes divers au profit des étudiants et des chercheurs et a mis en place des mesures incitatives à leur mobilité. Cet article porte sur les initiatives de la CEDEAO au niveau de l'enseignement supérieur. Il traite précisément de la question de la mobilité des étudiants dans l'espace CEDEAO en lien avec la crise qui y a cours actuellement. Quel est l'enjeu de la rupture entre la CEDEAO et l'AES pour l'enseignement supérieur en général et la mobilité des étudiants en particulier ? L'article mobilise l'approche théorique souverainiste qui soutient la sauvegarde de la souveraineté nationale d'un pays par rapport à des instances supranationales. La présentation est structurée par la question de la mobilité des étudiants dans l'agenda communautaire (I) et les répercussions envisageables de la rupture en vue sur la mobilité des étudiants (II).

## **La question de la mobilité des étudiants dans l'agenda communautaire**

Le développement de l'enseignement post secondaire figure sur l'agenda communautaire de la CEDEAO. En la matière, elle a initié une politique de coopération qui reste poussive et a adopté des mesures incitatives à la mobilité des étudiants.

### **La coopération poussive dans le domaine de l'enseignement supérieur**

La CEDEAO n'est pas indifférente au domaine de l'éducation. Elle manifeste de l'intérêt pour le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Son traité, en son article 27-1-a, présente quelques-uns de ses objectifs : « *renforcer les capacités scientifiques et technologiques afin de réaliser la transformation socio-économique nécessaire à l'amélioration de la qualité de vie de leurs populations,*

---

1- Article 91 : « 1. Tout État Membre désireux de se retirer de la Communauté notifie par écrit, dans un délai d'un (1) an, sa décision au Secrétaire Exécutif qui en informe les États Membres. A l'expiration de ce délai, si sa notification n'est pas retirée, cet État cesse d'être membre de la Communauté.

2. Au cours de la période d'un (1) an visée au paragraphe précédent, cet État membre continue de se conformer aux dispositions du présent Traité et reste tenu de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du présent Traité ».

*particulièrement celles des zones rurales* ». Le même article, à l'alinéa 2-h ajoute : « *harmoniser les systèmes éducatifs en vue de mieux adapter les programmes d'enseignement et de formation scientifiques et techniques aux besoins de développement spécifiques à l'environnement ouest africain* ». Dans cette perspective, au plan institutionnel, elle a créé une Commission Education, Science et Culture. Cette dernière est chargée de plusieurs missions dont : l'amélioration des systèmes d'éducation, les échanges entre écoles et universités, le renforcement des capacités scientifiques et culturelles nationales des États membres. Il existe donc un cadre normatif et un cadre institutionnel pour le déploiement de la coopération entre les États ouest-africains au niveau de l'enseignement post-secondaire. La pertinence de ce choix se justifie par l'importance avérée de la recherche scientifique et des inventions techniques pour le développement économique des nations. La CEDEAO a perçu que la conjugaison des efforts dans un cadre communautaire est une voie sûre pour relever ses défis. Elle s'inscrit dans l'optique de l'historien et homme de culture burkinabé, Joseph Ki-Zerbo qui appelait à la synergie des efforts. Il déplorait « *l'attachement viscérale à une micro souveraineté* » et recommandait « *l'intégration horizontale au niveau interafricain* » (Joseph Ki-Zerbo, 1990 : 91). Il considère que « *seul cet aménagement rationnel de l'espace universitaire africain peut induire des économies significatives et réaliser des rendements suffisants pour transformer l'ensemble du système* » (Joseph Ki-Zerbo, 1990 : 91-92). Tout compte fait, le bilan de la CEDEAO dans le secteur de l'enseignement supérieur révèle des insuffisances. Il n'y a pas eu d'importantes initiatives à mettre à son actif. Au bout de 40 ans d'existence, elle dressait le bilan que voici (CEDEAO, 2015) :

- La création d'institutions communes d'enseignement supérieur et de formation professionnelle ;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes sanctionnant les formations dispensées dans des institutions spécialisées ;
- la coordination des programmes d'enseignement et de formation ;
- et l'évaluation des résultats de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle dispensée dans les États membres.

Au-delà de ces initiatives, il est attendu d'elle l'adoption de programmes semblables à celui baptisé *Erasmus*<sup>2</sup> dans l'espace européen, par exemple. En réalité, si ses réalisations sont modestes, c'est en raison de la faiblesse de sa capacité financière. Elle demeure dans une forte dépendance financière vis-à-vis de ses partenaires étrangers. De plus, elle n'arrive que difficilement à coordonner la coopération entre ses États membres afin de mobiliser, à l'intérieur de l'espace, les moyens financiers nécessaires à l'implémentation de programmes permettant l'amélioration de la qualité de l'enseignement post secondaire. Malgré ses difficultés, la CEDEAO s'emploie à apporter quelques solutions au problème de la mobilité des étudiants.

#### Les mesures incitatives à la mobilité des étudiants

La CEDEAO a adopté le protocole A/P3/1/03 sur l'éducation et la formation<sup>3</sup>. Ce protocole énonce les principes généraux relatifs à la politique d'éducation de l'organisation et jette les bases de la circulation des étudiants et des enseignants dans l'espace sous régional. L'article 7 du protocole dispose :

« 1. Les États membres instruiront les autorités universitaires et autres institutions supérieures de leurs pays, à réserver au moins 5% des places aux étudiants provenant d'autres pays de la C.E.D.E.A.O. autres que les leurs. [...] »

2- Erasmus est un programme communautaire visant à promouvoir la mobilité des étudiants et des enseignants en Europe.

3- Le protocole a été adopté le 31 janvier 2003 à Dakar.

*2. Les États membres œuvreront à l'harmonisation et à l'uniformisation des critères d'admission dans les universités. [...]*

*5. Les États membres s'engagent à traiter les étudiants des pays de la C.E.D.E.A.O. au même titre que leurs propres étudiants en termes de frais de scolarité et d'hébergement, dans un délai de cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Protocole ».*

En plus des instructions à l'endroit des États pour donner un contenu concret à la mobilité, la CEDEAO initie désormais des programmes dans ce sens. Ces programmes essentiels sont la bourse UE-CEDEAO qui est un programme relatif à l'énergie durable consistant en une offre de bourses de formation dans le secteur de l'énergie durable. La formation, conçue au profit des étudiants des États membres se déroule dans des universités spécialisées du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigéria, du Sénégal et du Togo. Elle vise à améliorer l'accès à une formation de haute qualité dans le secteur de l'énergie durable. Il y a, aussi, les bourses de formation PhD de l'Organisation Ouest-Africaine de Santé (OOAS), une institution de la CEDEAO. Les sujets de recherche doctorale prioritaires sont ceux ayant trait à la santé communautaire, la mobilisation sociale, le changement social et de comportement, la promotion de la santé, la supervision, le financement, l'assurance communautaire, l'acceptation, la fidélisation, l'évaluation, les approches innovantes d'intégration des agents de santé communautaire dans les systèmes de santé pour contribuer à l'offre de service dans les États membres. La CEDEAO a créé le Centre de service scientifique ouest-africain sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres (WASCAL), avec le soutien du ministère allemand de l'éducation, qui offre des programmes de master dans les 15 pays de la CEDEAO. Ce centre facilite la recherche transdisciplinaire, le renforcement des capacités scientifiques relatives à l'adaptation aux impacts du changement climatique et à la gestion des terres. Pour le compte de l'année académique 2024-2025, il est lancé un programme de master en informatique pour le changement climatique visant à former une masse critique d'experts possédant des compétences adéquates en calcul scientifique et en gestion des données climatiques. La CEDEAO a initié le CEREEC (Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique). En collaboration avec le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), elle a lancé une formation de master dans le cadre d'un projet dénommé : « les femmes et l'énergie propre en Afrique de l'Ouest » (WOCEWA). Le but est l'accroissement du nombre de femmes consommatrices et de fournisseuses d'énergie propre. Selon l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, aujourd'hui, seules 22% des femmes sont employées dans les industries énergétiques traditionnelles, telles que le pétrole et le gaz. Leur nombre aux postes de direction dans le secteur de l'énergie est davantage faible. Mais, l'une des principales préoccupations relativement à la crise que traverse la CEDEAO, depuis environ un an, est la mobilité des étudiants.

## Vers la compromission de la mobilité des étudiants

La CEDEAO est confrontée à une situation de tensions internes. Le désaccord est si profond que le Burkina Faso, le Mali et le Niger, réunis au sein de l'AES\_ont annoncé leur retrait de l'organisation. Ce retrait arrive dans un contexte où les populations ouest-africaines jouissent, grâce à des mesures de la CEDEAO, d'acquis en termes de libre circulation, si bien que la rupture annoncée laisse entrevoir des entraves à la mobilité des étudiants.

### Les acquis communautaires favorables à la mobilité

Les mesures spécifiques à la mobilité des étudiants sont venues se greffer sur d'autres mesures communautaires antérieures. Ainsi, dans le traité originel de 1975, le principe de la citoyenneté a été consacré. L'article 27 du traité énonçait :

« 1. Les citoyens des États Membres sont considérés comme citoyens de la Communauté et en conséquence les États Membres s'engagent à abolir tous les obstacles qui s'opposent à leur liberté de mouvement et de résidence à l'intérieur de la Communauté.

2. Les États Membres, par accords mutuels dispenseront les citoyens de la Communauté du port de visas touristiques et de permis de résidence et leur permettront de travailler et d'exercer des activités commerciales et industrielles sur leurs territoires ».

Des droits sont reconnus aux citoyens ouest-africains, depuis 1979, de voyager, dans l'espace, sans visa. En cela, la CEDEAO a devancé l'initiative *visa Schengen* de l'Union européenne, concernant l'adoption du principe de libre circulation. La possession d'un document de voyage - le passeport ou tout autre document en cours de validité - et des certificats internationaux de vaccination suffisent à cet effet. Un document de voyage appelé carnet de voyage des États membres de la CEDEAO a été institué pour simplifier les formalités au niveau des frontières. Ces mesures constituent une avancée notable. Pierre Jacquemot (2019 :2) commentait : « *S'agissant de la libre circulation des personnes et l'intégration des politiques financières et macroéconomiques, la CEDEAO est plutôt vertueuse : elle est la communauté économique régionale qui obtient de loin les meilleurs résultats en Afrique* ». Cet acquis crée les conditions favorables à l'application des règles de la mobilité. Les étudiants ont la facilité à circuler d'un pays à un autre pour poursuivre leurs études. Grâce à la libre circulation, il existe des mouvements migratoires très dynamiques dans la sous-région. Certains États ont une diaspora importante dans d'autres États membres. Entre 3 et 5 millions de Burkinabés vivent en Côte d'Ivoire qui abrite aussi 3 millions de Maliens et 700 mille Nigériens. Et plus d'un million de Nigériens vivent au Bénin. Les ressortissants de tous les pays de la CEDEAO se retrouvent dans tous les autres pays de l'espace, l'importance numérique des diasporas variant d'un pays à un autre. De façon générale, les diasporas sont plus importantes dans les pays limitrophes. La présence de ces diasporas rend possible et encourage l'inscription des étudiants hors de leurs pays. Par exemple, le nombre d'étudiants nigériens inscrits à l'Université de Parakou (UP) au Bénin ne cesse d'augmenter au fil des années. Ils étaient 88 dans l'année universitaire 2019-2020, 112 en 2020-2021, 216 en 2022-2023 et 205 en 2023-2024. A l'UP, la communauté estudiantine nigérienne est la deuxième plus grande après les Béninois. Dans le sens inverse, un grand nombre d'étudiants béninois sont inscrits dans les universités nigériennes dans des filières liées aux soins de santé, l'infirmerie, la médecine. De même les étudiants burkinabés sont en grand nombre dans les universités ivoiriennes. Ces mouvements d'étudiants contribuent aux efforts d'intégration sous régionale et au brassage de la jeunesse ouest-africaine. Mais, elle pourrait être bientôt remise en cause par les tensions qui secouent l'espace ouest-africain et les conséquences de la rupture au sein du bloc sous régional.

### La rupture porteuse de risque pour la mobilité des étudiants

Depuis janvier 2023, une situation de turbulence politique, interne à trois pays, a provoqué, au sein de la CEDEAO, une crise qui fait peser des menaces sur la mobilité des étudiants. La crise trouve son origine dans une série de coups d'État dont la sous-région a été le théâtre depuis 2020. D'abord au Mali, au bout de vagues de contestation, le président Ibrahim Boubacar Keïta a été renversé le 18 août 2020 par un groupe de militaires dirigés par le colonel Assimi Goïta. Ce dernier intervient de nouveau le 24 mai 2021 en mettant fin au gouvernement de transition mis en place sous l'égide de la CEDEAO et conduit par le président Ba NDaw et le premier ministre Moktar Ouane. Ensuite, le 5 septembre 2021, des militaires, dirigés par le colonel Mamadi Doumbouya, ont mis fin aux fonctions du président Alpha Condé en Guinée. Puis, le 24 janvier 2022 au Burkina Faso, l'armée contraint le président Roch Marc Christian Kaboré à la démission. Le meneur du putsch, le colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba a été, à son tour, éloigné du pouvoir le 30 septembre 2022 par le capitaine Ibrahim Traoré. Enfin, le 27 juillet 2023, le général

Abdourahamane Tchiani renverse le président Mohamed Bazoum au Niger. Face à chacune de ces situations, la CEDEAO, conformément à ses règles, a pris des sanctions contre les régimes militaires. Le Mali et le Niger ont fait l'objet d'un embargo économique et de sanctions financières. La sévérité de ces sanctions et la menace de l'intervention d'une force militaire sous régionale pour rétablir le président Bazoum dans ses fonctions ont été jugées inacceptables par les trois juntas agissant solidairement<sup>4</sup>. Le 28 janvier 2023, celles-ci ont décidé de retirer, sans délai, leurs pays de la CEDEAO. Même si du côté de la CEDEAO ce retrait n'est pas encore acté, l'on peut entrevoir ses conséquences possibles sur la mobilité des étudiants. Une fois que ces pays seront sortis de la CEDEAO, leurs ressortissants perdront tous les avantages en matière de droit d'entrée et de séjour dans le reste des États membres. Ils seront astreints aux formalités d'obtention de la carte de séjour qui coûtent, en Côte d'Ivoire par exemple, entre 400.000 et 500.000 francs CFA. Les dispositions du protocole sur l'éducation et la formation ne seront plus applicables à leurs étudiants. Au Togo, la carte de séjour temporaire pour étudiant est à 100.000 francs CFA et la carte de séjour ordinaire pour étudiant à 250.000 francs CFA. C'est une perspective peu réjouissante pour le monde étudiantin de la sous-région. En effet, les étudiants, originaires de ces trois pays du Sahel central, seront impactés par la rupture avec le reste de la Communauté. Pareillement, ceux en provenance du reste de la CEDEAO seront confrontés à des difficultés dans leur mobilité vers l'espace AES. Mais, l'appartenance commune de pays de la CEDEAO et des pays de l'AES à l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA) minimise les risques pour eux. Le fait est que l'UEMOA, à l'instar de la CEDEAO, offre des avantages en matière de libre circulation, de droit d'entrée et de séjour<sup>5</sup>, de mobilité des étudiants<sup>6</sup>. En revanche, le risque reste entier si la menace du retrait de l'UEMOA, agitée par les trois pays de façon récurrente, se concrétisait.

La CEDEAO traverse aujourd'hui une crise dont l'origine réside dans la gestion de crises politiques internes à trois de ses États membres, à savoir : le Burkina Faso, le Mali et le Niger qui ont créé l'AES. Dans un élan souverainiste, ils ont annoncé leur retrait de la CEDEAO. La rupture entre l'AES et le reste de la CEDEAO aura possiblement des conséquences sur l'application des textes relatifs à la mobilité des étudiants. De part et d'autre, la mobilité des étudiants pourrait être impactée. Si les pays de l'AES poussent la fronde jusqu'au retrait de l'UEMOA, les étudiants ressortissants des pays de l'AES auront moins de facilité à étudier dans l'espace CEDEAO. Il en sera aussi ainsi pour ceux provenant de la CEDEAO dans l'espace AES. Néanmoins, la situation n'est pas définitivement compromise. De part et d'autre, il existe des acteurs qui continuent de croire à la nécessité d'un accord entre les parties et qui y travaillent.

## Références bibliographiques

### Ouvrage

Ki-Zerbo, J. (1990). *Eduquer ou périr*. Unesco/Unicef.

### Article

Jacquemot, P. (2019). CEDEAO, la voie difficile vers l'Eco, la monnaie unique. *Policy Brief*, décembre, PB-19/44.

---

4- Bien que n'ayant pas été ciblé par des sanctions économiques, le Burkina Faso a cru devoir se solidariser des deux autres pays.

5- Articles 91 et 92 du traité modifié de l'UEMOA.

6- Directive n°01/2005/CM/UEMOA sur l'égalité de traitement des étudiants ressortissants de l'UEMOA, dans la détermination des conditions et des droits d'accès aux institutions publiques d'enseignement supérieur des États membres de l'Union.

### **Rapport**

CEDEAO. (2015). *La CEDEAO à 40 ans : une évaluation des progrès vers l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*. Commission Économique pour l'Afrique et CEDEAO.

### **Textes communautaires**

Directive n°01/2005/CM/UEMOA.

Protocole A/P3/1/03 sur l'éducation et la formation.

Traité révisé de la CEDEAO.

Traité modifié de l'UEMOA.

## REPÈRES

## Comment repenser l'école en Afrique ?

Cet ouvrage porte un regard sur l'école actuelle en Afrique et propose une nouvelle forme d'éducation qui s'appuierait sur l'éducation traditionnelle africaine. Pour l'auteur, l'école africaine doit être un alliage de la tradition et de la modernité.

*Pour en savoir plus... :*

Kasongo M. (2013). *Repenser l'école en Afrique entre tradition et modernité*. Ed. L'Harmattan. Collection « Etudes africaines ». 140 pages.

## La Banque Mondiale a-t-elle une grande influence sur les politiques d'éducation en Afrique ?

Cet article fait un inventaire et une analyse littéraire sur les écrits analysant les politiques d'éducation de certaines institutions dont la Banque Mondiale (BM). De cet inventaire, il ressort que la BM, en intervenant financièrement pour aider l'éducation dans les pays du Sud, impose des conditions dans les décisions des politiques éducatives nationales. Un focus est mis sur deux pays de l'Afrique de l'Ouest francophone : le Sénégal et le Mali. De leurs recherches, ils concluent que la Banque Mondiale, malgré son influence, fait face aux États qui ne restent pas passifs dans les décisions politiques éducatives touchant leurs États ; ces derniers ayant eux aussi des prérogatives politiques.

*Pour en savoir plus... :*

Lauwerier T. & Akkari A. (2011). Repenser l'influence de la Banque Mondiale sur les politiques d'éducation en Afrique de l'Ouest francophone. *McGill Journal of Education/Revue des Sciences de l'Éducation* 46 (3). Pp 343-362. <https://doi.org/10.7202/1009170ar> ou <https://id.erudit.org/iderudit/1009170ar>.

## Comment repenser le développement pour soutenir les capacités de l'Afrique et son accès au financement du développement ?

Pour Bekele-Thomas, Directrice générale, AUDA-NEPAD, le développement de l'Afrique peut-être repensé autour de cinq grandes thématiques en mettant en lumière six (6) actions que sont : le soulagement des dettes des États africains ; le soutien des pays de l'OCDE à l'Afrique sur les droits de tirages spéciaux ; le soutien des initiatives industrielles régionales ; la mise en place de nouveaux modèles de partenariat ; la création de nouveaux mécanismes adaptés pour renforcer la résilience de l'Afrique face aux chocs aussi bien régionaux qu'externes et enfin la réalisation du rôle de l'Agence de développement de l'Union africaine, en promouvant une position africaine commune sur la scène mondiale.

*Pour en savoir plus... :*

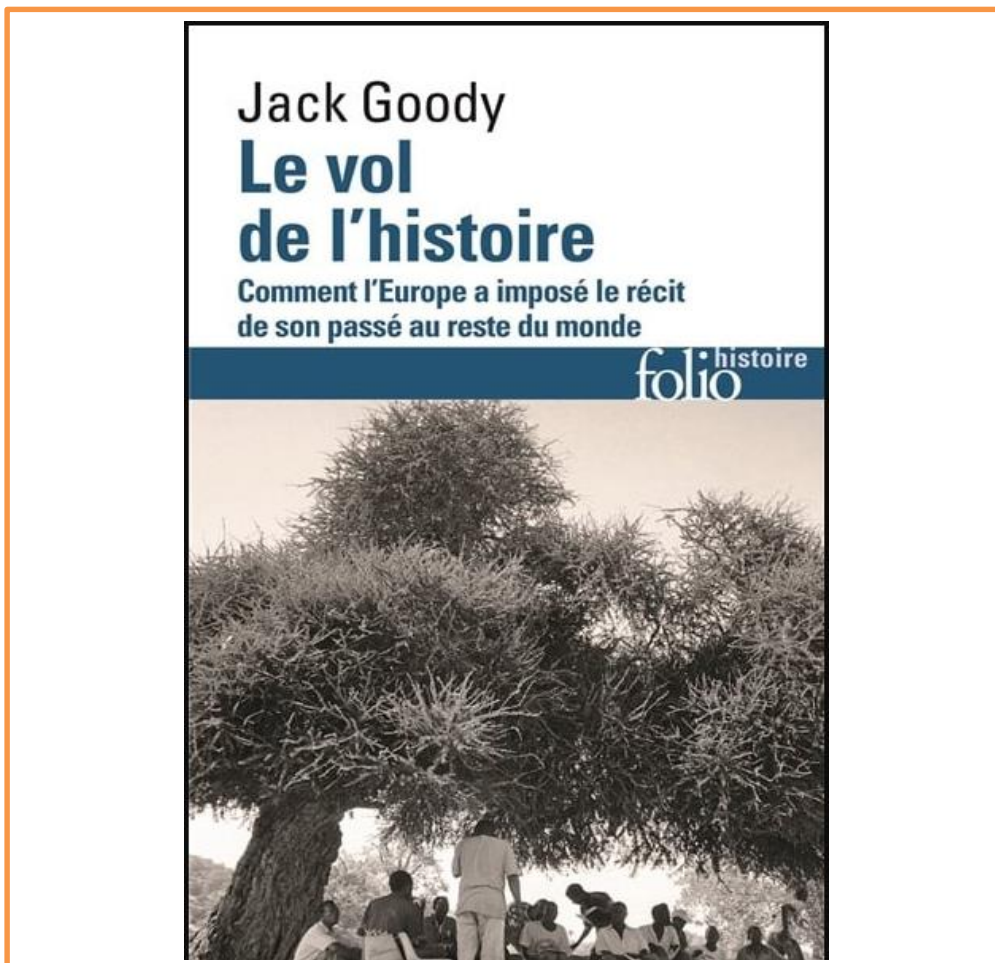
Bekele-Thomas N. (2023). « Point de vue : Repenser le développement pour soutenir les capacités de l'Afrique et son accès au financement du développement ». OCDE, Development Co-operation Report 2023 : Debating the Aid System, Éditions OCDE. Paris. DOI: <https://doi.org/10.1787/bbe294e6-fr>.

## L'Afrique est-elle réellement l'avenir du monde ?

« À partir d'une cartographie rigoureuse de la situation présente de l'Afrique, Carlos Lopes trace les voies d'un avenir qui ne se laisse réduire ni à sa dissolution dans la globalisation néolibérale, ni à l'essentialisation d'une culture et d'une identité marquées au coin de la diversité. Pour les solides raisons qu'il expose - économiques, mais aussi démographiques et écologiques -, c'est l'avenir du monde qui se joue en Afrique, et pas seulement celui des Africains. Son livre prend ainsi à rebours la philosophie de l'histoire proprement occidentale, selon laquelle l'histoire aurait un sens déjà écrit, celui d'un « développement de l'humanité » qui obligerait les pays les « moins avancés » (ou « en voie de développement ») à suivre la voie déjà tracée par les pays « avancés » ou « développés ». Aujourd'hui, il est clair que le modèle de développement incarné par l'Occident depuis la Première Révolution industrielle a entraîné le monde dans une impasse. Étant le moins engagé dans ce modèle, l'Afrique est le continent le mieux placé pour en inventer un autre, qui tire les leçons de cette impasse. Telle est la perspective tracée par Carlos Lopes, perspective tonique pour une jeunesse africaine nombreuse, invitée à s'affirmer dans l'action plutôt que dans la réaction postcoloniale ou les identifications chromatiques. » (Résumé de l'éditeur).

Pour en savoir plus...:

Lopes C. (2021). *L'Afrique est l'avenir du monde : repenser le développement*. Paris. Ed. Seuil. Collection « poids et mesures du monde. » 249 pages.





---

## RÉFORMES

---

# Pratiques comparatives et transformations structurelles : éléments clés de l'agenda de recherche pour « l'Afrique que nous voulons »

## *Comparative Practices and Structural Transformations: Essential Elements of the Research Agenda for "The Africa We Want"?*

**Malick Sané**

*Professeur émérite, Université Cheikh Anta Diop, Dakar*

La session du CAP-Afriques au Forum des Chaires UNESCO a mis en lumière les éléments clés, nécessaires pour faire progresser la position de l'Afrique au niveau mondial grâce à une recherche ciblée et à l'échange de connaissances. Cette session a exploré les pratiques comparatives et les transformations structurelles en tant que piliers fondamentaux pour réaliser « L'Afrique que nous voulons », soit l'Agenda 2063 de l'Afrique. En abordant les transformations institutionnelles, éducatives et économiques nécessaires, la session a souligné l'importance d'une approche holistique pour le développement durable de l'Afrique<sup>7</sup>.

### Axes de la session

Les travaux de la session ont tourné essentiellement autour de quatre principaux points à savoir : la présentation du Cap-Afriques ; les principaux constats de la situation de l'Afrique ; les pistes pour le renouveau de l'Afrique à travers des problématiques importantes (repenser l'éducation et la recherche pour le développement de l'Afrique ; repenser le modèle de développement pour l'Afrique) ; les éléments essentiels pour le renouveau de l'Afrique et principales recommandations.

1°) En ce qui concerne CAP-Afriques, un observatoire partenaire du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) de l'Université du Québec à Montréal, les points suivants ont été tour à tour visités : la mission de l'Observatoire et sa place dans l'agenda de transformation de l'Afrique ; ses partenaires ; ses axes de recherche et de collaboration ; ses projets phares ; ainsi que les initiatives récentes et en cours.

Plus précisément, le CAP-Afriques, un observatoire de veille, se consacre à l'étude comparative de la transformation de l'Afrique. Il s'associe autant à des institutions universitaires, des gouvernements qu'à la société civile, notamment aux communautés diasporiques, pour promouvoir l'intégration de l'Afrique dans les processus mondiaux et relever les défis uniques du continent dans le contexte de la mondialisation. Les activités phares du CAP-Afriques, notamment les colloques internationaux annuels et les initiatives de renforcement des capacités menées sont conjointement menées avec des partenaires africains et européens, en tant qu'éléments essentiels pour favoriser le dialogue sur le développement de l'Afrique. C'est dans cet esprit d'ancrage social que l'Observatoire a initié en 2024 une école d'été annuelle, en sol

---

<sup>7</sup> Ce texte est une synthèse de l'atelier organisé par le CAP-Afriques à Addis-Abeba, dans le cadre du Forum des Chaires UNESCO organisé en partenariat avec l'Union africaine, sur le thème : « Transformer les savoirs pour l'avenir de l'Afrique ».

africain, sur le thème des partenariats gagnant-gagnant; avec l'Université Mohammed V à Rabat comme hôte de cette première édition.

2°) En ce qui est de l'état des lieux, les principaux constats de la situation de l'Afrique portant sur l'état de l'offre institutionnelle ; l'insertion de l'Afrique dans la géopolitique des savoirs et son adaptation dans la mondialisation. À cet égard, les cinq panélistes (Moritié Camara, de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, Léonard Matala-Tala, de l'Université de Lorraine, Charlie Mballa, de la University of Alberta, Malick Sane, de l'Université Cheick Anta Diop et Dimitri Sanga, de l'UNESCO), tous membres de l'Observatoire, ont présenté tout à tour une vue d'ensemble franche du paysage institutionnel et éducatif de l'Afrique. Leur diagnostic permet de souligner les lacunes critiques en matière d'infrastructures, de gouvernance et de production de connaissances. Selon les données de la Banque mondiale (2020), l'Afrique détient actuellement l'indice de productivité le plus bas au monde et de nombreuses universités africaines ne figurent pas parmi les 200 premières au classement mondial. En outre, la représentation limitée des universités africaines dans l'économie mondiale du savoir reflète un déséquilibre géopolitique plus large, l'Afrique ne contribuant qu'à hauteur de 1 % à la production mondiale de connaissances (Banque mondiale, 2020). Cette inégalité structurelle souligne la nécessité urgente de repenser le rôle de l'Afrique dans l'écosystème mondial du savoir et de s'attaquer au phénomène de la « fuite des cerveaux ».

3°) Les pistes pour le renouveau de l'Afrique à travers des problématiques importantes, à savoir comment repenser l'éducation et la recherche pour le développement de l'Afrique, en œuvrant parallèlement pour un modèle de développement repensé par et pour l'Afrique. Il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre un programme de redéfinition de l'éducation et de la recherche pour répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique en matière de développement, en conjuguant avec les efforts des entrepreneurs de l'Agenda 2063. Du point de vue du **Développement des systèmes éducatifs résilients**, le CAP-Afriques préconise un modèle d'éducation qui donne la priorité à l'alphabétisation numérique, aux compétences techniques et à l'enseignement des STIM, adapté aux secteurs émergents de l'Afrique. Du point de vue du renforcement des **économies fondées sur le savoir**, les panélistes pensent qu'il faut aller au-delà de la dépendance à l'égard des exportations primaires, car l'Afrique doit investir dans la construction d'une économie fondée sur les connaissances, en mettant l'accent sur les progrès intellectuels et technologiques en tant que moteurs de la croissance (Africa Progress Panel, 2013).

4°) Les éléments essentiels pour le renouveau de l'Afrique et principales recommandations furent le dernier axe de la session, présentés comme des conditions gagnantes ou des mesures immédiates à prendre :

- Faire preuve de volonté politique ;
- Mettre à profit le capital humain et tirer profit du dividende démographique pour la transformation structurelle de l'Afrique ;
- Bâtir les infrastructures matérielles et immatérielles ;
- Mobiliser et impliquer les populations et la diaspora ;
- Systématiser le benchmarking et la démarche comparative ;
- Instaurer la gouvernance et la reddition des comptes

## Leçons tirées

La session organisée par le CAP-Afriques dans ce forum a été l'occasion de souligner l'importance de passer des discussions théoriques à des stratégies réalisables. En favorisant l'échange de connaissances et l'innovation, l'Afrique peut transformer ses paysages institutionnels, éducatifs et économiques afin de s'assurer un rôle de premier plan dans l'économie mondiale. En tant que feuille de route, l'Agenda 2063 et des entités comme le CAP-Afriques fournissent un cadre structuré pour la collaboration et le transfert de connaissances.

Si les clés du succès pour le renouveau de l'Afrique et sa participation comme acteur de premier plan de l'économie mondiale ont été identifiées à travers des documents phares tels que le Plan d'action de Lagos

en passant par l'Agenda 2063, il reste ici et maintenant au continent africain de passer résolument à l'action en mettant à profit sa capacité à adapter les meilleures pratiques, sans oublier de recourir à l'innovation qui constitue aujourd'hui un avantage comparatif de premier plan. Pour y parvenir, le rôle des diasporas est plus qu'incontournable.

## Références bibliographiques

African Development Bank. (2023). *African Economic Outlook 2023: Mobilizing private investment to boost Africa's productive capacity*. Abidjan: AfDB.

Africa Progress Panel. (2013). *Africa Progress Report 2013: Equity in Extractives: Stewarding Africa's natural resources for all*. Geneva: Africa Progress Panel.

Union africaine. (n.d.). *Agenda 2063: La vision pour 2063*.

[https://au.int/sites/default/files/documents/33126-doc-06\\_the\\_vision\\_french.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/33126-doc-06_the_vision_french.pdf)

World Bank. (2020). *Human Capital Index 2020 Update: Africa's Potential in the 21st Century*.



UNESCO Chairs and Partners Forum  
Transforming Knowledge for Africa's Future  
30 September – 2 October 2024, Addis Ababa

## TRANSFORMER LES SAVOIRS POUR L'AVENIR DE L'AFRIQUE

Pratiques comparatives et transformations structurelles : éléments clés de l'agenda de recherche pour « l'Afrique que nous voulons »  
*Comparative Practices and Structural Transformations: Essential Elements of the Research Agenda for "The Africa We Want"*

**Centre d'analyse et de prospective sur les  
Afriques (CAP-Afriques)**  
Rapport de session / Panel Report

Par

Pr. Malick Sané, Professeur émérite, Université Cheikh Anta Diop, Dakar

---

(Hors thème)

---

## La généralisation de la protection sociale au Maroc : Réalisations et défis ?

**Mustapha Rahdou**

*Doctorant au Laboratoire de Recherche : Régulations Economiques et Intelligence Stratégique (REIS)  
Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de Mohammedia  
Université Hassan II de Casablanca,  
[rahdou.mustapha@gmail.com](mailto:rahdou.mustapha@gmail.com)*

La protection sociale au Maroc constitue un pilier essentiel pour le développement socio-économique du pays. Son rôle est de garantir le bien-être des citoyens, de réduire les inégalités et de protéger les populations les plus vulnérables. Historiquement, les premières initiatives de protection sociale au Maroc remontent à la période précoloniale. Toutefois, c'est avec l'indépendance du pays en 1956 que le Maroc a entrepris des réformes substantielles pour bâtir un cadre institutionnel et juridique robuste. En 1959, la création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a marqué une avancée significative dans la protection des travailleurs salariés. Plus tard, en 2002, l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM) a vu le jour, renforçant ainsi la couverture médicale de la population.

Les réformes marocaines s'inspirent largement des normes internationales, notamment celles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), dont plusieurs conventions ont été ratifiées par le Maroc. Ces conventions visent à améliorer les droits sociaux et à renforcer les systèmes de protection sociale. Cependant, malgré les efforts pour harmoniser les lois nationales avec les standards internationaux, des défis subsistent quant à leur mise en œuvre. Parmi les régimes en vigueur figurent l'assurance maladie obligatoire, les retraites, et la couverture des accidents du travail, chacun géré par des entités spécialisées telles que la CNSS, l'ANAM et la Caisse Nationale des Retraites et d'Assurances (CNRA).

Les récentes réformes démontrent une volonté accrue d'étendre la protection sociale, notamment en incluant les travailleurs indépendants et informels. L'extension de la couverture sociale reflète une vision politique ambitieuse, mais des obstacles demeurent, en particulier en ce qui concerne la durabilité financière des systèmes et l'inclusion des populations marginalisées. Par ailleurs, la transformation numérique, indispensable pour moderniser la gestion des systèmes sociaux, ainsi que le développement du capital humain, sont des enjeux centraux pour assurer la pérennité de ces réformes.

Cet article propose une analyse sur les dimensions historiques, juridiques et institutionnelles de la protection sociale au Maroc, en examinant ses avancées récentes et en s'interrogeant sur les défis de sa généralisation.

### Contexte historique juridique et institutionnel de la protection sociale au Maroc

#### Les premières initiatives de protection sociale

Les premières initiatives de protection sociale au Maroc s'enracinent dans des traditions précoloniales de solidarité familiale et communautaire, qui visaient à protéger les plus vulnérables de la société (Belhassani, 2023). Avec l'instauration du protectorat français en 1912, un système de sécurité sociale formel a été mis

en place, bien que réservé principalement à la population européenne, laissant ainsi les Marocains dans une situation marginalisée (Catusse, 2010). Ce n'est qu'après l'indépendance en 1956 que le Maroc a entrepris des réformes significatives dans le domaine. La création de la CNSS en 1959, visant à fournir des prestations aux salariés du secteur privé, constitue un tournant majeur. Parallèlement, des lois pionnières, telles que celles sur les congés payés et la protection maternelle, sont adoptées, posant ainsi les bases d'un système naissant mais limité de protection sociale.

Durant les années 1970 et 1980, l'urbanisation rapide et l'essor du secteur informel ont mis en lumière les lacunes des mécanismes existants. En réponse, le gouvernement marocain a élargi la couverture sociale en mettant en place des régimes spécifiques pour les fonctionnaires et en renforçant les programmes de santé publique. La modernisation du système s'accélère dans les années 1990, avec la création d'institutions comme l'Institut National de Statistique, qui a permis de collecter des données cruciales sur la pauvreté et la vulnérabilité, facilitant une meilleure planification des politiques sociales (Ennaji, 1999). En 2003, une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a été adoptée, axée sur l'accès aux services de base tels que la santé et l'éducation.

Les engagements internationaux, notamment ceux liés aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ont également joué un rôle central dans la réforme du système de protection sociale au Maroc. Le pays a ainsi ratifié plusieurs conventions visant à étendre les droits sociaux à des segments auparavant négligés de la population (Bouharrou, 2023). Ce qui a permis de faire évoluer le Maroc progressivement vers un modèle plus intégré de protection sociale.

### Principales lois et conventions internationales

Le cadre juridique de la protection sociale au Maroc repose sur une série de lois nationales et de conventions internationales, visant à garantir les droits sociaux des citoyens. Une étape clé a été l'intégration des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), dont la ratification par le Maroc de la Convention n° 102 en 1952. Cette convention engage le pays à assurer un socle minimal de protection en matière de santé, de retraites, et d'accidents de travail. Ces engagements ont marqué le début d'une série de réformes visant à renforcer les droits sociaux dans un cadre légal solide.

Dans les décennies suivantes, des lois nationales sont venues compléter ce socle juridique. La loi n° 65-00 de 2002 sur l'assurance maladie obligatoire (AMO) a constitué une avancée majeure, en instaurant une couverture médicale généralisée pour une grande partie de la population. Ce dispositif a été accompagné de la création de l'ANAM, chargée de superviser et de gérer les régimes d'assurance maladie. La législation sur la protection sociale a aussi évolué grâce à la ratification de conventions internationales relatives aux droits de l'enfant, des femmes et des personnes handicapées. En particulier, la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1993, a joué un rôle central dans l'orientation des politiques publiques vers une meilleure protection des mineurs (UNICEF, 2015). De même, la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2009 témoigne de l'engagement du Maroc à garantir l'inclusion sociale et l'accès à la protection sociale pour les personnes en situation de handicap.

Dans les années suivantes, le Maroc a renforcé son cadre législatif pour élargir la protection sociale. La loi n° 99-65 de 2004 a ainsi introduit le Régime d'Assistance Médicale (RAMED), garantissant l'accès aux soins pour les personnes à faibles revenus. En 2011, la loi n° 84-11 a étendu les droits sociaux aux travailleurs agricoles, assurant leur sécurité sociale et des conditions de travail décentes. En 2016, des amendements au Code du travail ont également instauré des protections pour les travailleurs domestiques, incluant un salaire minimum et des congés. Ces réformes traduisent l'engagement du Maroc à inclure des catégories vulnérables dans son système de protection sociale. Bien que, ce cadre juridique marocain en matière de protection sociale est soutenu par des lois et conventions internationales robustes, mais ces

avancés en matière d'application effective stipule des efforts supplémentaires pour garantir que l'ensemble de la population bénéficie de la protection sociale à laquelle elle a droit.

### Les principaux organismes en charge de la protection sociale

Le paysage institutionnel de la protection sociale au Maroc est marqué par une diversité d'organismes chargés de la mise en œuvre et de la gestion des différents régimes de sécurité sociale. Le régime marocain de protection sociale couvre tous les salariés du secteur public et du secteur privé. Il assure aux intéressés une protection contre les risques de maladie maternité, invalidité, vieillesse, survivance, décès, chômage et il sert des prestations familiales.

Depuis peu, les travailleurs indépendants et les personnes non salariées exerçant une activité libérale sont couverts par le régime d'assurance maladie obligatoire (AMO) et le régime des pensions. Alors que l'organisme de gestion du régime des travailleurs salariés et non-salariés est la Caisse Nationale de Sécurité sociale (CNSS) qui gère l'ensemble des risques du régime privé.

- Cependant, L'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle veille au bon fonctionnement du dispositif de la couverture médicale de base (CMB) de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) pour les assurés y cotisant, ainsi que de la gestion du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) destiné aux personnes les plus démunies, financé par l'État et les collectivités territoriales. Ainsi sa gestion a été confiée :
- à la Caisse Nationale de Sécurité sociale (CNSS), pour les personnes assujetties au régime de sécurité sociale et leurs ayants droit ainsi que pour les titulaires de pensions du secteur privé ;
- A la Caisse Nationale des Organismes de prévoyance sociale (CNOPS) pour les étudiants et les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités locales, des établissements publics et des personnes morales de droit public et leurs ayants droit ainsi que pour les titulaires de pensions du secteur public. A terme, suite à deux décrets (2-18-781 du 10 octobre 2018 et 2-19-328 du 29 août 2019), la CNOPS sera remplacée par la Caisse Marocaine de l'Assurance Maladie (CMAM).

L'assurance accident du travail-maladies professionnelles est obligatoire pour tous. Partant, toutes les entreprises doivent souscrire une police d'assurance pour le compte de leurs employés auprès d'une Société d'Assurances et de Réassurance (Fédération Marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance).

Par ailleurs, la couverture retraite des agents du régime public est gérée par les caisses par les caisses suivantes :

- pour les travailleurs salariés et non-salariés du secteur privé : la Caisse Nationale de Sécurité sociale (CNSS), établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences qui dispose de directions régionales et d'agences qui gèrent le régime et versent l'ensemble des prestations. Elle a par ailleurs mis en place un réseau d'établissements sanitaires sous forme de polycliniques ;
- pour le secteur public et parapublic (régime des pensions civiles et pensions militaires) : la Caisse Marocaine des Retraites (CMR), établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances ;

- pour les salariés du secteur semi-public (personnel non titulaire de l'État et des collectivités locales, personnel contractuel) : le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) qui est une institution de prévoyance sociale gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) ;
- pour les salariés de la Bank Al Maghreb et de l'Office National d'Electricité et de l'Eau Potable (ONEP) : l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS).

La Caisse Nationale des Organismes de prévoyance sociale (CNOPS) est une union de sociétés mutualistes du secteur public du Maroc, qui sont :

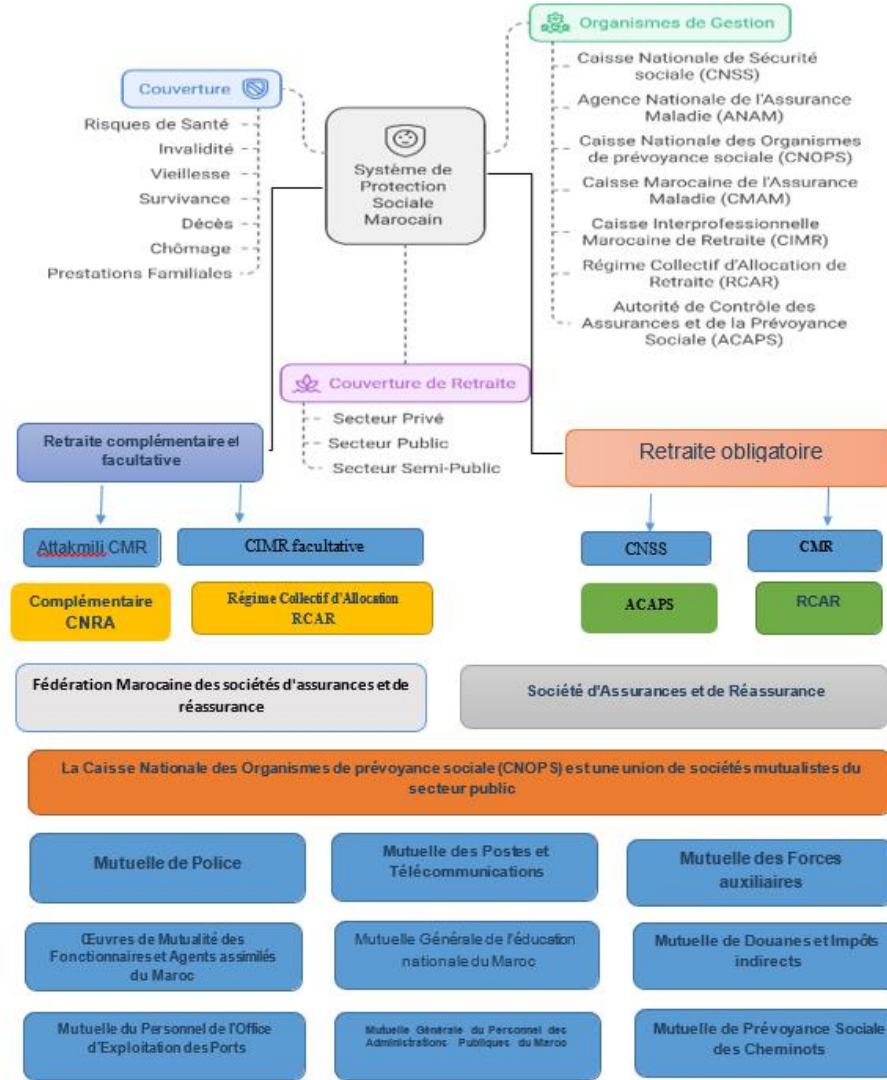
- la Mutuelle de Police créée en 1919,
- la Mutuelle de Douanes et Impôts indirects (MDII), créée en 1928,
- les Œuvres de Mutualité des Fonctionnaires et Agents assimilés du Maroc (OMFAM), créées en 1928,
- la Mutuelle des Postes et Télécommunications MGPT), créée en 1946,
- la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques du Maroc (MGPAP), créée en 1946,
- la Mutuelle Générale de l'éducation nationale du Maroc (MGEN), créée en 1963,
- la Mutuelle des Forces auxiliaires (MFA), créée en 1963,
- la Mutuelle du Personnel de l'Office d'Exploitation des Ports (MODEP) créée en 1995,
- la Mutuelle de Prévoyance Sociale des Cheminots (MPSC) créée en 2001.

Depuis 2015, la CNOPS est en charge des dossiers médicaux des étudiants. Il existe par ailleurs, 3 régimes de retraite complémentaire et facultative :

- pour les travailleurs salariés du secteur privé : la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR),
- pour les salariés du secteur semi-public : le Régime Complémentaire de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) gérés par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG),

- pour le secteur public et parapublic : le régime Attakмили géré par la CMR..

Figure : 1 schéma du régime de sécurité sociale au Maroc



Source : auteur

## Avancées récentes dans la généralisation de la protection sociale

### Des réformes pour la préparation d'une protection sociale générale

Le cadre juridique de la protection sociale au Maroc a connu des transformations majeures ces dernières années, grâce à une série de réformes législatives ambitieuses destinées à étendre la couverture sociale à l'ensemble de la population (Le Matin, 2021, 30 avril). L'une des étapes marquantes de cette évolution est le lancement, en 2020, d'un plan national pour la généralisation de la protection sociale. Ce plan, qui cible notamment les travailleurs informels représentant environ 50 % de la main-d'œuvre marocaine, reflète une volonté de promouvoir un développement social inclusif (Haut-Commissariat au Plan, 2021).



La première mesure clé dans ce processus ambitieux lancé par le gouvernement marocain est la modification de la loi n° 65-00 relative à l'assurance maladie obligatoire (AMO), qui a été révisée en 2020 pour inclure Environ 80 % des travailleurs du secteur informel restent sans couverture médicale entre les travailleurs indépendants et les agriculteurs dans le régime d'assurance, exposés à des risques accrus en matière de santé, de vieillesse et d'accidents de travail ; mais aussi à des risques financiers importants en cas de maladie (HCP, 2020).. Cette réforme permet à des millions de personnes, auparavant exclues des systèmes de couverture sociale, d'accéder à une assurance maladie. Cela constitue une avancée majeure dans la réduction des inégalités d'accès aux soins, particulièrement pour les populations rurales et vulnérables (ANAM, 2020). . Selon la CNSS, près de 9 millions de personnes devraient bénéficier de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) d'ici 2025, renforçant ainsi la sécurité sanitaire du pays (CNSS, 2021). Un des aspects clés de cette extension concerne l'intégration des travailleurs du secteur informel, qui n'ont historiquement pas eu accès à la couverture médicale.

Des efforts sont également déployés pour inciter les employeurs à formaliser leurs activités et intégrer leurs salariés dans les régimes de protection sociale. Des incitations fiscales et subventions sont proposées aux entreprises qui se conforment à ces normes, contribuant ainsi à réduire la proportion du travail informel. L'exemple du Brésil, qui a mis en œuvre des politiques similaires avec succès, démontre qu'une telle approche peut favoriser l'inscription des travailleurs dans des régimes de sécurité sociale

Parallèlement, des mesures ont été prises pour moderniser les infrastructures de santé et améliorer la qualité des services médicaux. En 2022, le gouvernement a alloué un budget supplémentaire de 3 milliards de dirhams pour renforcer les capacités des hôpitaux, améliorer l'approvisionnement en médicaments et former les professionnels de santé. Ces investissements visent à offrir des soins accessibles et à élever les standards de la prise en charge médicale.

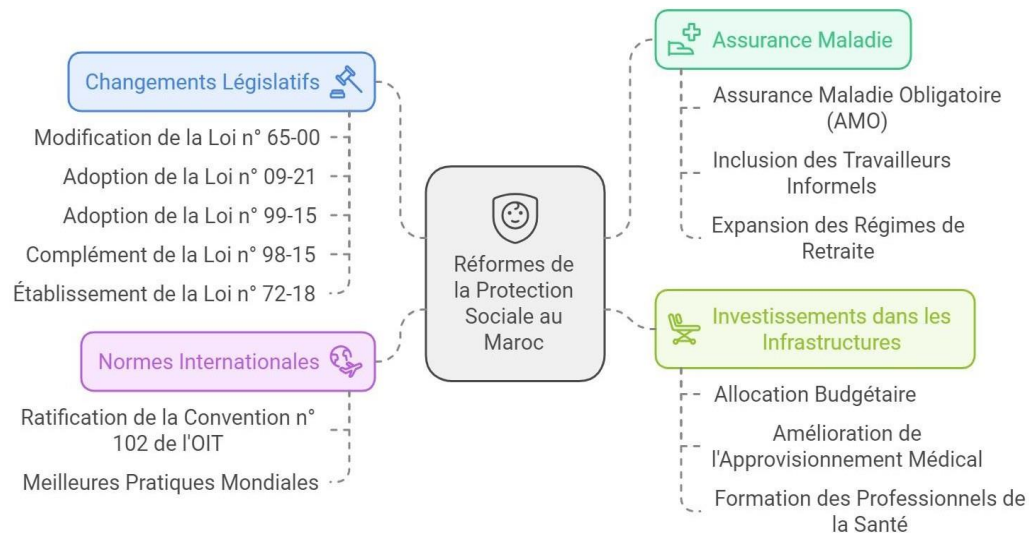
Une autre mesure importante est l'adoption de la loi-cadre n° 09-21, qui a posé les bases de la généralisation progressive de la protection sociale à tous les citoyens marocains d'ici 2025. Cette loi inclut plusieurs volets essentiels, tels que la généralisation des allocations familiales, l'élargissement des régimes de retraite et la mise en place d'un système d'indemnisation pour perte d'emploi. Ces initiatives visent à offrir une couverture sociale intégrée et à long terme, tout en répondant aux besoins d'une population variée.

Le Registre Social Unifié (RSU), établi par la loi n° 72-18, est une autre avancée notable dans ce processus de réforme. Le RSU vise à centraliser les informations socio-économiques des ménages pour une meilleure identification des bénéficiaires des programmes d'aide sociale. Cette mesure optimise le ciblage des aides, garantissant ainsi que les ressources publiques bénéficient directement aux populations les plus démunies. En améliorant l'efficacité des politiques sociales, cet outil joue un rôle crucial dans la lutte contre l'exclusion sociale.

Dans le cadre de la réforme des retraites, la loi n° 99-15 a été adoptée pour renforcer la durabilité financière des régimes de retraite tout en étendant leur couverture à des groupes précédemment exclus, tels que les travailleurs indépendants. La loi n° 98-15, complémentaire à cette réforme, permet aux indépendants de bénéficier d'une pension de retraite, contribuant ainsi à réduire la précarité parmi cette catégorie de travailleurs.

Sur le plan international, la ratification par le Maroc de la Convention n° 102 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en 2021 a consolidé le cadre légal national. Cette convention établit des normes minimales pour la sécurité sociale et son adoption par le Maroc témoigne d'un engagement à aligner le pays sur les meilleures pratiques internationales en matière de protection des travailleurs et d'amélioration des conditions de vie (OIT, 2021).

Enfin, le gouvernement a lancé des campagnes de sensibilisation pour informer les citoyens de leurs droits en matière de protection sociale, en particulier pour inciter les travailleurs informels à adhérer au système. Ces campagnes visent à renforcer la participation active des bénéficiaires et à garantir une compréhension claire des avantages liés à la couverture sociale.



Source : l'auteur

Ces réformes législatives constituent un cadre juridique solide pour l'instauration de la réforme de la protection sociale au Maroc. Elles permettent au pays de progresser vers une couverture sociale universelle, assurant à tous les citoyens marocains un accès équitable à des prestations sociales et à des soins de santé, dans le respect des normes internationales.

### Financement et partenariat : Une enveloppe budgétaire sans précédent

Le financement de la généralisation de la protection sociale au Maroc est un enjeu central pour assurer la durabilité des réformes en cours. Le programme lancé en 2021, visant à étendre la couverture médicale et sociale à tous les citoyens, nécessite un investissement financier important. En effet, le gouvernement a annoncé une enveloppe budgétaire sans précédent, estimée à plus de 51 milliards de dirhams sur cinq ans. Ce financement est destiné à couvrir l'ensemble des réformes et dispositions intégrés dans le plan stratégique national de la réforme de la protection sociale. Cette enveloppe est répartie entre la généralisation de l'AMO (14 milliards DH), la généralisation des allocations familiales (19 milliards DH), l'élargissement des bénéficiaires du régime de retraite (17 milliards DH) et la généralisation de l'accès à l'indemnité pour perte d'emploi (1 milliard DH). Ce montant sera financé à hauteur de 50%, selon un mécanisme de contribution basé, principalement, sur les cotisations des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non-salariées exerçant une activité libérale et à travers la Contribution professionnelle unique (CPU). Les 50% restants seront financés à travers le budget de l'État, dans le cadre de la couverture solidaire, avec comme objectif d'assurer l'accès à la couverture sociale pour les personnes n'ayant pas une capacité contributive.

La contribution des partenaires internationaux est également essentielle pour garantir le succès de ce plan ambitieux. Des institutions telles que la Banque mondiale et l'Union européenne ont apporté un soutien financier et technique pour accompagner le Maroc dans la mise en œuvre de ses réformes sociales. En 2021, un prêt de 500 millions de dollars a été accordé par la Banque mondiale pour soutenir les efforts du

Maroc dans la généralisation de la protection sociale. Ce financement est accompagné d'une assistance technique pour renforcer les capacités institutionnelles et assurer une gestion efficace des ressources (Banque mondiale, 2021).

Vu l'importance de ce chantier et l'importance des moyens prévisionnels qui lui seront mobilisés, un accord de partenariat entre le Maroc et l'union européenne a été signé dans ce cadre et il sera organisé autour de deux modalités : l'aide budgétaire et l'accompagnement technique.

L'aide budgétaire consistera à transférer des ressources au trésor du Maroc, sur la base d'un contrat de performance établi à l'avance. Chaque année, ensemble, l'UE évalue avec ses partenaires les avancées et résultats atteints, et procède au paiement en fonction du niveau de réalisation. L'évaluation est une phase importante des programmes de l'UE, elle permet d'identifier les faiblesses éventuelles et de trouver des solutions adaptées. Ce financement budgétaire sera un atout considérable car il assurera la durabilité de ce partenariat.

L'accompagnement technique permettra également de mobiliser des expertises spécifiques, techniques, stratégiques nécessaires pour les actions à conduire. Grâce à ces accompagnements, il est à même de tester, d'innover, de développer de nouvelles approches pour améliorer sans cesse la qualité des services fournis. Il s'agit également d'évaluer les actions, pour tirer les leçons et garder mémoire.

Par ailleurs, le secteur privé joue un rôle de plus en plus important dans le financement des initiatives de protection sociale. Des partenariats public-privé ont été mis en place pour cofinancer certains aspects du système de santé et améliorer l'accès aux services de soins. Ces collaborations permettent de mobiliser des ressources supplémentaires tout en renforçant l'efficacité des programmes de protection sociale. À titre d'exemple, la participation du secteur privé dans la gestion des hôpitaux publics et dans l'approvisionnement en médicaments a permis d'améliorer la qualité des soins tout en réduisant les coûts (Ministère de l'Économie et des Finances, Maroc. (2015).

Cependant, des défis persistent quant à la mobilisation des ressources nécessaires pour financer durablement ces réformes. Le déficit budgétaire croissant du Maroc, amplifié par la pandémie de COVID-19, impose une gestion rigoureuse des finances publiques. La mise en place de mécanismes de contrôle et de transparence est essentielle pour garantir l'efficacité et la viabilité des programmes de protection sociale. De nombreux experts soulignent l'importance d'un financement mixte, associant des contributions des citoyens, de l'État et du secteur privé, pour assurer la pérennité du système (IMF, 2021).

En conclusion, le financement et les partenariats jouent un rôle crucial dans la réussite de la généralisation de la protection sociale au Maroc. Le soutien des partenaires internationaux, la contribution du secteur privé et une gestion rigoureuse des ressources sont indispensables pour garantir que ce projet ambitieux puisse répondre aux besoins des citoyens de manière durable.

## Défis de la généralisation de la protection sociale au Maroc

### Durabilité financière des régimes de protection sociale

La durabilité financière des régimes de protection sociale au Maroc est un défi majeur, surtout dans le cadre de la généralisation de la couverture sociale. Alors que le gouvernement met en place des réformes ambitieuses, il est crucial de garantir que ces systèmes soient viables à long terme. En 2022, les dépenses publiques consacrées à la protection sociale ont atteint environ 10 % du PIB, un niveau qui soulève des interrogations sur la capacité de l'État à maintenir ce financement face à l'incertitude économique (Banque mondiale, 2022).

Un des principaux enjeux réside dans la diversification des sources de financement. Actuellement, la majorité des ressources provient des cotisations des travailleurs et des employeurs. Cependant, l'augmentation du chômage et la prédominance du travail informel limitent ces contributions, ce qui pourrait menacer la pérennité du système. Pour pallier cela, le Maroc doit explorer d'autres voies, telles que l'élargissement de la base d'imposition et l'amélioration de la collecte fiscale. Selon la Banque mondiale, des réformes fiscales pourraient générer jusqu'à 6 milliards de dirhams supplémentaires, renforçant ainsi le budget de la sécurité sociale (Banque mondiale, 2021).

Les partenariats public-privé (PPP) représentent une autre solution potentielle. Ces partenariats permettraient de mobiliser des investissements privés pour le développement des infrastructures de santé et de protection sociale, allégeant ainsi la pression sur les finances publiques. Des pays comme le Chili ont utilisé avec succès ces modèles pour renforcer leurs systèmes de retraite, ce qui pourrait inspirer des initiatives similaires au Maroc (OCDE, 2021).

En outre, l'intégration des travailleurs informels dans le système de protection sociale est une priorité pour garantir sa viabilité financière. La mise en œuvre de programmes de sensibilisation, ainsi que l'offre d'incitations à la formalisation, pourraient encourager l'inscription de ces travailleurs, augmentant ainsi la collecte de cotisations. Des initiatives ciblées sont essentielles pour atteindre cet objectif et garantir une base contributive plus large (HCP, 2021). Par ailleurs, la durabilité financière des régimes de protection sociale au Maroc repose sur la diversification des sources de financement, la mobilisation d'investissements privés et l'inclusion des travailleurs informels. Une approche proactive et concertée est indispensable pour garantir que les systèmes de protection sociale continuent de répondre aux besoins de la population tout en assurant leur pérennité à long terme.

### Inclusion des groupes vulnérables

L'inclusion des groupes vulnérables dans le système de protection sociale au Maroc représente un enjeu crucial pour assurer une couverture sociale équitable. Les femmes, les personnes en situation de handicap et les populations rurales sont particulièrement touchées par un accès restreint aux services et prestations de protection sociale. Ces inégalités limitent les possibilités de ces groupes de bénéficier pleinement des réformes sociales en cours.

Les femmes rencontrent des obstacles structurels significatifs, notamment en raison de leur prépondérance dans le secteur informel, où près de 30 % d'entre elles travaillent sans couverture sociale (HCP, 2021). En réponse, le Maroc a mis en œuvre plusieurs programmes visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et à sensibiliser sur leurs droits sociaux. Des campagnes ciblées et des initiatives comme les coopératives féminines jouent un rôle clé dans cette démarche.

Les personnes en situation de handicap sont également confrontées à des discriminations qui freinent leur accès aux services sociaux. Malgré l'adoption de la loi n° 97-13, qui vise à protéger leurs droits, l'application de cette législation reste insuffisante. La création de mécanismes d'accompagnement spécifiques, ainsi que des efforts pour garantir un accès égal aux services de santé et de sécurité sociale, sont indispensables pour leur inclusion effective (Banque mondiale, 2021).

Les populations rurales, représentant une part importante de la population marocaine, souffrent quant à elles du manque d'infrastructures et d'opportunités économiques. Le déficit en services de santé et de protection sociale dans ces régions aggrave la vulnérabilité de leurs habitants. Des initiatives comme le programme Tayssir, qui fournit une aide financière aux familles démunies pour encourager la scolarisation, doivent être renforcées pour inclure un soutien plus large aux populations rurales (UNICEF, 2022).

Pour améliorer l'efficacité des politiques de protection sociale, l'implication des communautés vulnérables dans la conception des programmes est essentielle. Une participation active des bénéficiaires permettrait d'assurer que les réformes répondent réellement à leurs besoins et favoriseraient la transparence dans la mise en œuvre de ces programmes. Les expériences de pays tels que la Tunisie, qui a inclus les bénéficiaires dans ses réformes de protection sociale, montrent l'importance de cette approche (OCDE, 2021).

### La transformation digitale

La transformation digitale joue un rôle clé dans l'amélioration de l'efficacité et de l'accessibilité des services de protection sociale au Maroc. L'intégration des technologies numériques dans ces systèmes simplifie les procédures administratives, facilite l'inscription des bénéficiaires et optimise la gestion des prestations. En 2022, le gouvernement a lancé un plan ambitieux visant à numériser les services publics, y compris ceux relatifs à la protection sociale, avec l'objectif d'accroître l'accès et la transparence des services.

Parmi les initiatives notables figure la création d'une plateforme numérique pour la gestion des prestations sociales. Cette plateforme permet aux citoyens de s'inscrire en ligne, de vérifier leur éligibilité et de suivre leurs demandes en temps réel. Une étude menée par la CNSS a révélé que cette innovation pourrait significativement réduire les délais d'attente et minimiser les déplacements nécessaires, notamment pour les populations rurales et isolées, qui éprouvent traditionnellement des difficultés à accéder aux services sociaux (CNSS, 2022).

La digitalisation touche également le secteur de la santé, avec des solutions telles que la télémédecine, qui permettent aux citoyens de consulter des professionnels de santé à distance, d'accéder à des conseils médicaux et de recevoir des rappels pour les vaccinations ou rendez-vous. Ce type de service a montré son importance durant la pandémie de COVID-19, soulignant la nécessité de soins rapides et accessibles à travers des moyens numériques (OMS, 2021).

Cependant, la transformation digitale n'est pas sans défis. L'accès inégal aux technologies reste un obstacle majeur. Selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP, 2021), environ 40 % des ménages marocains ne disposent pas d'accès à Internet, ce qui restreint la portée des initiatives numériques. Pour garantir une transformation inclusive, il est impératif de renforcer l'infrastructure technologique et de former les citoyens aux compétences numériques nécessaires pour utiliser ces services (HCP, 2021).

En outre, la question de la sécurité des données personnelles est cruciale dans la gestion des informations sensibles des bénéficiaires. Il est essentiel de mettre en place des mesures robustes pour assurer la confidentialité des données. L'adoption de lois adaptées et de protocoles de sécurité solides est indispensable pour instaurer la confiance des citoyens et prévenir les risques de violations de données (OCDE, 2022).

### Développement du capital humain sanitaire

Le développement du capital humain sanitaire est essentiel pour garantir l'efficacité et la durabilité du système de protection sociale au Maroc. La qualité des services de santé, pilier fondamental de la protection sociale, dépend en grande partie des compétences et de la disponibilité du personnel de santé. Toutefois, selon l'Organisation mondiale de la santé (2021), le Maroc fait face à une pénurie de professionnels de la santé, particulièrement dans les zones rurales où l'accès aux soins est limité.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement a lancé des programmes de formation continue destinés aux médecins, infirmiers et autres professionnels de la santé. Ces initiatives visent à renforcer les compétences techniques des travailleurs de la santé, tout en les encourageant à rester dans le secteur public. Des bourses et incitations financières sont également proposées aux étudiants en médecine, les incitant à exercer dans les zones défavorisées après leur formation (Ministère de la Santé, 2022).

Le développement des infrastructures de santé constitue également un levier important pour améliorer le capital humain. En 2022, un investissement de 4 milliards de dirhams a été annoncé pour moderniser les hôpitaux et cliniques à travers le pays, en mettant l'accent sur les régions rurales et éloignées. Cette initiative vise à créer des environnements de travail plus attractifs pour les professionnels de la santé et à améliorer l'accès aux soins pour les populations vulnérables (Haut-Commissariat au Plan, 2022).

Parallèlement, la sensibilisation à la santé publique et à la prévention contribue à alléger la pression sur le système de santé. Des campagnes d'éducation, portant sur des sujets comme la nutrition, l'hygiène ou les vaccinations, aident à améliorer la santé globale de la population. En 2021, un programme national de sensibilisation à la santé mentale a été lancé pour encourager une approche plus holistique du bien-être (Ministère de la Santé, 2021).

Cependant, le développement du capital humain sanitaire dépend également des conditions de travail et du bien-être des professionnels. Une rémunération juste, des conditions de travail sécurisées et des horaires raisonnables sont indispensables pour attirer et retenir les talents dans le secteur de la santé. La mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines dans ce domaine est cruciale pour maintenir la motivation et la productivité du personnel de santé (OCDE, 2022).

### Gouvernance du système de la protection sociale

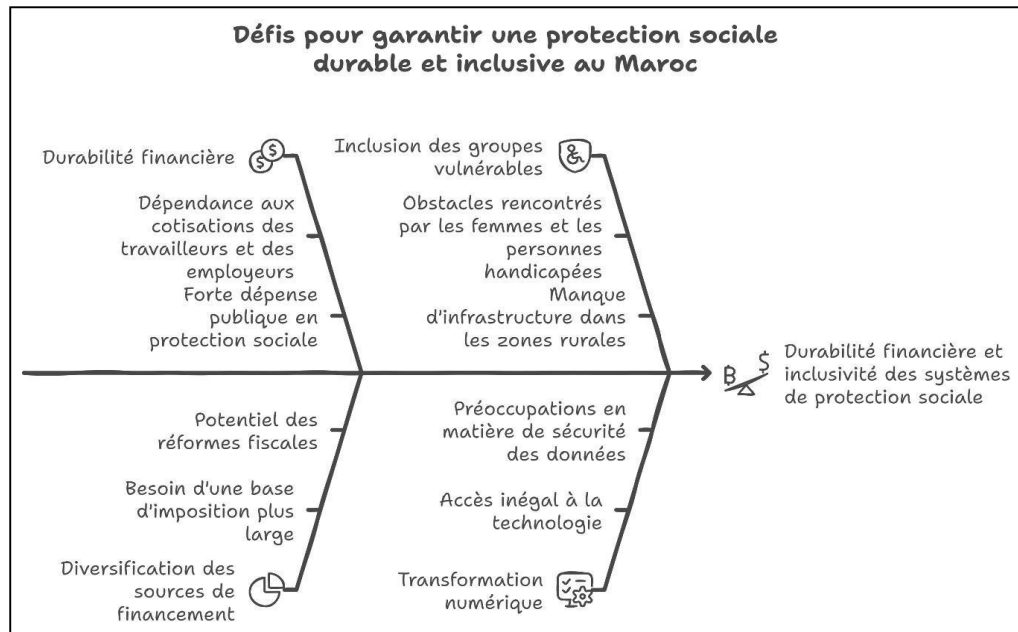
La gouvernance du système de protection sociale au Maroc est cruciale pour assurer l'efficacité et la pérennité des réformes engagées. Une gouvernance efficace repose sur une meilleure coordination entre les institutions, une transparence renforcée et une implication active des citoyens. En 2022, le gouvernement a mis en place un plan stratégique visant à améliorer la gouvernance, avec un accent particulier sur l'intégration des différents régimes de sécurité sociale.

La fragmentation actuelle des responsabilités entre les divers ministères et agences complique l'harmonisation des politiques sociales. Une coordination interinstitutionnelle est donc indispensable pour assurer une approche plus cohérente. La création d'un comité national de coordination dédié à la protection sociale pourrait s'avérer une solution pour superviser et évaluer les différentes initiatives et programmes, permettant ainsi une gestion plus fluide et efficace (Ministère de la Solidarité, 2022).

La transparence et la responsabilisation sont également des piliers essentiels d'une bonne gouvernance. Le manque de confiance du public envers les institutions peut limiter l'adhésion aux programmes de protection sociale. Pour y remédier, des mécanismes de reddition de comptes doivent être mis en place, notamment par la publication régulière de rapports sur la performance des systèmes de protection sociale. L'accès à l'information pour les citoyens, ainsi que l'instauration d'outils de suivi et d'évaluation des politiques, contribueront à renforcer cette confiance (Haut-Commissariat au Plan, 2022).

La participation citoyenne joue, elle aussi, un rôle majeur dans la conception et l'évaluation des politiques de protection sociale. En impliquant les citoyens dans les processus de décision, à travers des consultations publiques et des forums, le gouvernement peut s'assurer que les programmes répondent réellement aux besoins de la population. Des exemples internationaux, tels que la Suède, illustrent

l'importance de systèmes de gouvernance transparents et participatifs pour garantir un soutien populaire et une efficacité accrue (OCDE, 2021).



Source : l'auteur

En conclusion, la protection sociale au Maroc constitue un levier clé pour le développement social et économique du pays, en jouant un rôle central dans la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités. Au fil des années, des progrès notables ont été réalisés, notamment grâce à des réformes institutionnelles et juridiques, à l'image de la création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM). Toutefois, malgré ces avancées, le pays doit encore relever plusieurs défis majeurs, tels que l'accessibilité des services, la durabilité financière des régimes, et l'inclusion effective des groupes vulnérables (OCDE, 2021).

L'intégration des travailleurs du secteur informel dans le système de protection sociale reste une priorité urgente. Ce groupe représente une part significative de la population active marocaine, mais il demeure largement exclu des régimes actuels. Des initiatives spécifiques, telles que des programmes de sensibilisation et d'éducation, sont indispensables pour garantir un accès équitable aux prestations sociales. Par ailleurs, l'application rigoureuse des lois et des conventions internationales revêt une importance cruciale pour la protection des droits de tous les citoyens (Banque Mondiale, 2022).

La transformation digitale s'impose comme un autre axe fondamental pour améliorer l'efficacité et la transparence des systèmes de protection sociale. La digitalisation des services, en facilitant l'accès à l'information et en réduisant les démarches administratives, peut significativement renforcer l'inclusion des citoyens, en particulier dans les zones rurales. Parallèlement, le développement du capital humain à travers la formation continue et le renforcement des compétences des professionnels du secteur est essentiel pour assurer la pérennité et l'efficacité des dispositifs (Ministère de la Solidarité, 2022).

Enfin, une gouvernance solide, fondée sur la coordination entre les acteurs publics, privés et de la société civile, est indispensable pour réussir la généralisation de la protection sociale. Cette approche collaborative

permettra de bâtir un système intégré et cohérent, répondant aux besoins croissants de la population. En somme, pour atteindre l'objectif d'une couverture sociale complète et durable, il est impératif de renforcer l'accès, l'efficacité et la durabilité des régimes de protection sociale au Maroc, afin d'assurer une protection adéquate pour tous les citoyens, sans exception (CNSS, 2022).

C'est dire que la gouvernance du système de protection sociale au Maroc est un facteur clé pour le succès des réformes actuelles. En améliorant la coordination institutionnelle, en renforçant la transparence et en intégrant la participation citoyenne, le pays peut construire un système de protection sociale plus inclusif, durable et capable de répondre aux défis futurs.

## Références bibliographiques

Agence Nationale de l'Assurance Maladie. (2014). *Rapport d'activités 2013/2014*.

Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM). (2020, 2021, 2022). *Rapport annuel*.

Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM). (2006). *Dispositif de la Couverture Médicale de Base*.

Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM). (2012). *Stratégie de la couverture médicale universelle. Enjeux de la généralisation du RAMED*.

Banque mondiale. (n.d.). *Site officiel de la Banque mondiale*. <https://www.banquemonde.org/ext/fr/home>

Banque mondiale. (2021). *Rapport de suivi de la situation économique au Maroc : de la reprise à l'accélération*. Consulté sur <https://www.banquemonde.org>

Belhassani, M. (2023). Protection sociale au Maroc: État des lieux. *Revue Dossiers De Recherches en Économie Et Management Des Organisations*, 8(2), 102-136.

Bouharrou, A. (2023). La gouvernance des institutions de la protection sociale au Maroc. *Revue Du Droit Marocain*.

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). (2022). *Bilan des réformes de la protection sociale*.

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). (2021). *Étude sur la réforme du régime de protection sociale pour les travailleurs informels*.



Catusse, M. (2010). Maroc : un fragile état social dans la réforme néo-libérale. Dans *L'État face aux débordements du social au Maghreb. Formation, travail et protection sociale* (pp. 187-228). Paris : Karthala.

Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE). (2018). *La protection sociale au Maroc : Revue, bilan et renforcement des systèmes de sécurité et d'assistance sociales*. Auto-Saisine 34/2018.

Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE). (2021). *La protection sociale au Maroc : Revue, bilan et renforcement des systèmes de sécurité et d'assistance sociales*. Auto-Saisine 34/2018. Consulté sur [www.cese.ma](http://www.cese.ma)

Dahir n° 1-02-296 du 25 Rejeb 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi n° 65-00 portant Code de la couverture médicale de base.

Dahir n° 1-11-83 du 2 juillet 2011 portant promulgation de la loi cadre n° 34-09 relative au système de santé et à l'offre de soins.

Déclaration de Philadelphie de 1944 définissant les buts de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. (1948).

Ennaji, M. (1999). *La stratégie de lutte contre la pauvreté au Maroc* (No. b1).

Fonds Monétaire International. (2022). *Consultations au titre de l'article IV : Maroc 2021*. Rapport No. 22/36. Consulté sur <https://www.imf.org>

Haut-Commissariat au Plan. (2021). *Le secteur informel et la protection sociale au Maroc*.

International Monetary Fund (IMF). (2021). *Morocco: Selected issues paper*. Washington, D.C.: International Monetary Fund. Retrieved from [www.imf.org](http://www.imf.org)

Le Matin. (2021, 30 avril). Le gouvernement actualise l'arsenal juridique pour garantir la généralisation de la protection sociale. *Le Matin*. Consulté sur [lematin.ma](http://lematin.ma)

Ministère de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc. (2015). *Loi n° 86-12 relative aux contrats de partenariat public-privé (PPP)*. MEF. Consulté sur [www.finances.gov.ma](http://www.finances.gov.ma)

Ministère de l'Économie et des Finances. (n.d.). *Site officiel du Ministère de l'Économie et des Finances*. <https://www.finances.gov.ma>

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale. (n.d.). *Site officiel du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale*. <https://www.sante.gov.ma/>

Ministère de la Santé. (2021, 2022). *Budget de la santé*.

Ministère de la Solidarité. (2022). *Plan stratégique pour l'amélioration de la gouvernance de la protection sociale*.

Ministère des Finances. (2021). *Rapport sur le financement de la protection sociale*.

Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). (n.d.). *Site officiel de l'OCDE*. <https://www.oecd.org/fr.html>

Organisation de coopération et de développement économiques. (2021). *Les partenariats public-privé pour le développement social : Exemple du Chili*. Consulté sur <https://www.oecd.org>

Organisation Internationale du Travail. (2012). *Rapport sur la mise en œuvre de la Convention n° 102 au Maroc*. Genève : Organisation Internationale du Travail.

Organisation Internationale du Travail. (2017). *Rapport Mondial sur la Protection Sociale 2017-2019 : Protection Sociale Universelle pour atteindre les objectifs de développement durable*.

Organisation internationale du travail. (n.d.). *Site officiel de l'Organisation Internationale du Travail*. <https://www.ilo.org/global>

Organisation mondiale de la Santé (OMS). (n.d.). *Site officiel de l'OMS*. <https://www.who.int/fr>

Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2021). *Rapport sur la pénurie de professionnels de la santé au Maroc*.

Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2021). *Rapport sur la télémédecine et la transformation digitale en santé*.

Rapport du CESE. (2013). *Les soins de santé de base : vers un accès équitable et généralisé*. Auto-Saisine 4/2013.

UNICEF. (2015). *Analyse de Situation des Enfants au Maroc*.

World Health Organization (WHO). (2020). *Health Education and Awareness Programs in Morocco*.

Zeroual, A. (2010). *L'héritage colonial et la transformation des politiques sociales au Maroc*. Rabat : Centre d'Études Sociales.

## FOCUS

## Le top 10 des meilleures universités pour 2025 (monde)

Times Higher Education (THE) World University Rankings, 2024						
	Nom	Pays/Région	Nombre d'étudiants équivalent temps plein	Nombre d'étudiants par membre du personnel	Étudiants internationaux	Ratio Femmes/Hommes
1	University of Oxford	Royaume-Uni	22095	10.8	43%	51 : 49
2	Massachusetts Institute of Technology	États-Unis	11836	8.0	33%	42 : 58
3	Harvard University	États-Unis	22584	10.0	25%	52 : 48
4	Princeton University	États-Unis	8378	8.8	23%	47 : 53
5	University of Cambridge	Royaume-Uni	20980	11.5	38%	49 : 51
6	Stanford University	États-Unis	16963	5.9	23%	47 : 53
7	California Institute of Technology	États-Unis	2397	6.4	32%	38 : 62
8	University of California, Berkeley	États-Unis	42423	18.7	25%	52 : 48
9	Imperial College London	Royaume-Uni	21000	12.1	60%	43 : 57
10	Yale University	États-Unis	14401	6.2	22%	53 : 47

## Le top 10 des meilleures universités pour 2025 (Afrique)

Times Higher Education (THE) World University Rankings, 2024									
Rang	Nom	Pays/Région	Classement général	Ressources et finances	Accès et équité	Compétences pédagogiques	Engagement des étudiants	Impact en Afrique	Nombre d'étudiants
1	University of the Witwatersrand	Afrique du Sud	81.9	86.1	71.8	77.9	87.6	86.3	27765
2	University of Johannesburg	Afrique du Sud	79.6	81.1	80.4	68.4	89.2	78.9	31724
3	Muhimbili University of Health and Allied Sciences	Tanzanie	79.2	89.8	56.6	71.8	86.0	91.8	4157
4	University of Pretoria	Afrique du Sud	78.7	85.3	65.9	73.6	88.6	80.0	41583
5	Makerere University	Ouganda	72.1	84.0	48.3	58.0	76.5	93.7	33788
6	University of the Western Cape	Afrique du Sud	71.1	83.6	79.1	56.4	84.7	51.7	19083
7	Covenant University	Nigeria	70.0	76.3	42.6–44.7	71.6	76.6	82.0	8362
8	UGHE – University of Global Health Equity	Rwanda	68.3	67.8	54.9	68.4	57.1–59.3	9.2	89
9	Ashesi University	Ghana	67.9	87.1	60.6	78.5	68.3	49.4	1095
10	Ardhi University	Tanzanie	67.1	66.1	51.3	68.4	65.6	64.7	4919

## Pourcentage de la population âgée de 25 ans et plus ayant achevé des études post-secondaires.

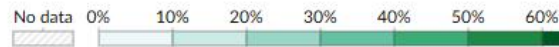
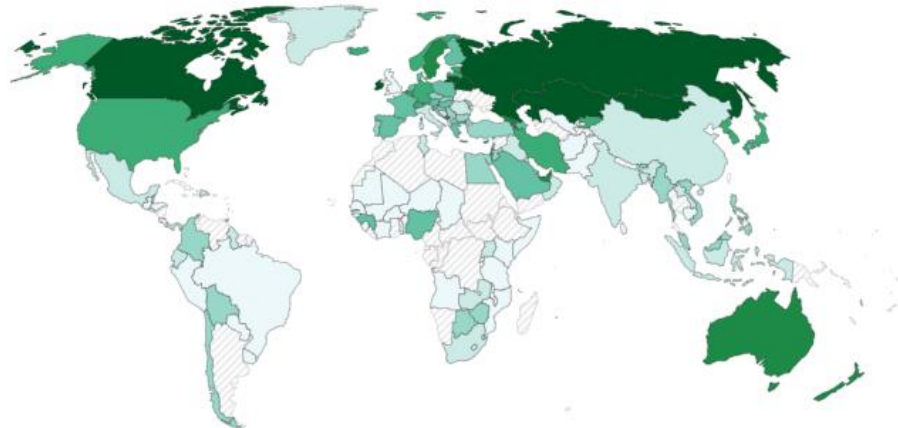
### Share of the population with post-secondary education, 2023

Our World in Data

Percentage of the population aged 25 and over who have completed post-secondary education.

Table Map Chart

World



Data source: UNESCO Institute for Statistics (2024) - [Learn more about this data](#)  
OurWorldinData.org/global-education | CC BY



## SOUS LA LOUPE

DATE	LIEU	ÉVÉNEMENT
06 novembre 2024-	Cape Town, Afrique du Sud	Lancement de la publication <i>Plus que Bienvenue</i>
Ce lancement portera sur l'intégration interculturelle des migrants dans et par l'enseignement supérieur		
6 au 7 novembre 2024	Siège de l'Union Africaine Addis-Abeba, Éthiopie	Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes
Ce Congrès International vise à commémorer la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes sur le thème "Sécurité des journalistes en périodes de crises et en situations d'urgence"		
27 au 28 novembre 2024	Siège de l'UNESCO, Paris, France	Sommet mondial pour l'éducation à la paix
Le symposium est organisé par le Global Peace Education Network en partenariat avec l'UNESCO. Il réunira les décideurs politiques et les experts internationaux et célébrera aussi les éducateurs pour la paix		
10 au 11 décembre 2024	Nairobi, Kenya	L'enseignement supérieur en Afrique : Un moteur pour le développement durable
Organisé par l'UNESCO, le symposium vise à réfléchir en quoi le monde universitaire peut être un atout pour le développement de l'Afrique		
12 au 13 février 2025	Siège de l'UNESCO, Paris, France	Forum mondial 2025 sur l'IA et la transformation numérique dans le secteur public
Cet événement, qui réunira des décideurs politiques de haut niveau, des chefs de file de l'industrie, des universitaires et la société civile, a pour objectif de "renforcer des capacités du secteur public pour exploiter efficacement l'intelligence artificielle (IA), les technologies numériques et des cadres solides de gouvernance des données pour une gouvernance durable, inclusive et fondée sur les droits de l'homme"		

---

## VIGIEAFRIQUES

---

### À PROPOS DE VIGIEAFRIQUES

*VigieAfriques* est une publication électronique de l'Observatoire sur les Afriques du CEIM (CAP-Afriques). Révisé par les pair(e)s, il s'agit d'un bulletin trimestriel de veille dédié à l'insertion et l'adaptation des Afriques dans les tendances mondiales. Il est ouvert à tous les chercheurs, étudiants et personnes intéressées à publier un article court dans une de ses cinq rubriques.

### Rubriques

**TENDANCES** (1500 mots) : Identification des avancées théoriques et des pratiques émergentes au niveau mondial.

**REPÈRES** (75 à 750 mots) : fournit des références sur les avancées dans le champ d'un axe du regroupement thématique ou d'une politique publique.

**RÉFORMES** (600 mots) : témoignages ou expériences de transformations structurelles globales ou sectorielles engagées au niveau mondial ou continental ainsi que par les organisations internationales et leurs leçons pour les Afriques.

**FOCUS** (2000 mots) : Arrêt sur une pratique exemplaire particulière, dans un domaine particulier des axes de recherche de CAP-Afriques et nécessitant vulgarisation.

**SOUS LA LOUPE** (500 mots) : Actualités ou événements à surveiller.

### Information pour les auteurs

Les textes soumis à *VigieAfriques* ne doivent pas être déjà parus dans une autre publication. Leur contenu engage la responsabilité personnelle de leur auteur. Ni le CEIM ni CAP-Afriques ne sauraient être tenus responsables des préjudices subis du fait de l'utilisation du contenu des articles ou de l'interprétation des opinions exprimées dans les articles.

Les textes proposés, dont la longueur est fonction des rubriques, doivent porter sur l'un des domaines suivants : 1) Régionalismes ; 2) Négociations internationales ; 3) Changements climatiques ; 4) Enjeux technologiques ; 5) Gouvernance ; 6) Mobilisation de ressources intérieures ; 7) Planification et statistiques ; 8) Transformation structurelle des économies.

### Soumettre un article

Les propositions d'articles doivent être faites en format Word à l'adresse suivante : [cap.afriques@gmail.com](mailto:cap.afriques@gmail.com)



**Prochain numéro : Janvier 2025**

**Thème du numéro : "Inculturation et Innovations thérapeutiques en Afrique :**

**Qu'avons-nous appris de la COVID-19?"**

**Date limite de soumission des propositions : 01 décembre 2024**

---

## CAP-Afriques

---

Le Centre d'analyse et de prospective sur les Afriques (CAP-Afriques), un des observatoires du CEIM-UQAM, est un regroupement de chercheurs s'intéressant à l'Afrique et à l'avenir de ce continent. Sa mission consiste à contribuer à fournir un éclairage sur les différentes dynamiques de transformation observables, au moyen de recherches, de conception d'outils d'analyse comparative dédiés à l'aide à la prise de décision. Ce faisant, les travaux du CAP-Afriques se basent sur des données empiriques recueillies localement, par l'entremise de sources, de personnes-ressources et d'entités homologues et partenaires situées localement. Le CAP-Afriques se veut un réseau de transfert de connaissances dédié aux Afriques, en établissant des liens entre universitaires, hommes d'affaires ou chefs d'entreprises et société civile. En son sein, les chercheurs sont regroupés en fonction de leurs affinités de recherche d'intérêt pour les pays africains. Huit regroupements thématiques structurent ainsi les travaux des experts : **1) Régionalismes ; 2) Négociations internationales ; 3) Changements climatiques ; 4) Enjeux technologiques ; 5) Gouvernance ; 6) Mobilisation de ressources intérieures ; 7) Planification et statistiques ; 8) Transformation structurelle des économies.**



## Comité de rédaction de VigieAfriques

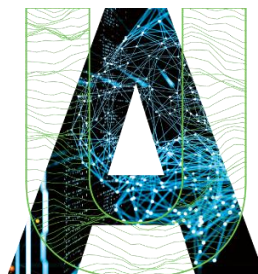
**Gueldish Hajer**, Université de Carthage, Tunisie

**Mama Hamimida**, Université Hassan II, Casablanca, Maroc

**Nora Marei**, CNRS, France

**Léonard Matala-Tala**, Université de Lorraine, France

**Charlie Mballa**, University of Alberta, Canada



## CAP-Afriques

### Adresse civique :

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est  
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-3640  
Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA

### Adresse postale :

Université du Québec à Montréal  
Case postale 8888, succ. Centre-Ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8 CANADA

Téléphone : 514 546-5059

Courriel: [mballa@ualberta.ca](mailto:mballa@ualberta.ca)

Site web : [www.cap-afriques.com](http://www.cap-afriques.com)

## Direction du CAP-Afriques

### Charlie Mballa, directeur

Professeur-adjoint, CSJ-University of Alberta /  
Chercheur, Centre d'études sur l'intégration et  
la mondialisation (CEIM) [mballa@ualberta.ca](mailto:mballa@ualberta.ca)

### Hajer Gueldich, directrice adjointe

Professeur agrégée en Droit international à  
l'Université de Carthage- Tunisie / Conseillère  
juridique de l'UA / Anciennement Membre élu  
et rapporteur général de la Commission de  
l'Union africaine pour le Droit international  
(CUADI) [hajer.gueldich@yahoo.fr](mailto:hajer.gueldich@yahoo.fr)

## Abonnez-vous

Au fil RSS 

[Lisez toutes les chroniques](#) 